

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN DE DOCUMENTATION



11^e Année

JUIN-JUILLET 1955

N^{os} 6-7

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de juin et de juillet)	150
2. Chambre des Députés (Mois de juin et de juillet)	150
3. Le Dixième Anniversaire de l'O.N.U. célébré à San Francisco. — Le discours de S. Exc. M. Joseph Bech, Président du Gouvernement. Ministre des Affaires Etrangères	151
4. Inauguration de la 7 ^e Foire Internationale de Luxembourg.	153
5. Le Départ de la Garnison luxembourgeoise de Bitbourg et l'Entrée des troupes à Diekirch.	159
6. Le Dixième Anniversaire de l'Œuvre de Secours Grande-Duchesse Charlotte	165
7. Le Congrès de la Fédération Internationale des Journalistes à Luxembourg	169
8. La Navigation aérienne au Grand-Duché de Luxembourg	171
9. La Conférence Internationale du Travail à Genève	174
10. Le Rapport de l'Inspection du Travail et des Mines pour l'année 1954	175
11. Nouvelles de la Cour	176
12. Nouvelles diplomatiques.	176
13. Nouvelles diverses	180
14. Le Mois en Luxembourg (Mois de juin et de juillet)	185

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

18, RUE ALDRINGER

LUXEMBOURG

Mémorial (mois de juin et de juillet)

Ministère des Finances.

L'émission d'un nouveau billet de 20 francs et le retrait de la circulation de l'ancien billet de 20 francs font l'objet d'un nouveau arrêté grand-ducal et d'un arrêté ministériel en date du 7 juin 1955.

Le « Mémorial » du 30 juin 1955 publie le relevé au 30 juin 1955 des valeurs luxembourgeoises au porteur frappées d'opposition.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 13 juin 1955 approuve la Convention Universelle sur le Droit d'Auteur, le Protocole annexe 1 concernant la protection des œuvres des personnes apatrides et des réfugiés, le Protocole annexe 2 concernant l'application de la Convention à des œuvres publiées par diverses organisations internationales et le Protocole annexe 3 relatif à la ratification, acceptation ou d'adhésion conditionnelle, signés à Genève, le 6 septembre 1952.

Une autre loi du 13 juin 1955 approuve la Convention pour la répression du trafic illicite des drogues nuisibles, le Protocole de signature de l'Acte final, signés à Genève, le 11 décembre 1946, et le Protocole visant à limiter et à réglementer la culture du pavot, ainsi que la production, le commerce international, le commerce de gros et l'emploi de l'opium et l'Acte final, signés à New-York, le 23 juin 1953.

Un arrêté grand-ducal du 27 juin 1955 porte publication de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique relatif à l'indemnisation des dommages de guerre, conclu par échange de notes à Luxembourg, le 15 juin 1955.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un arrêté grand-ducal du 13 juillet 1955 fixe les conditions d'admission aux emplois administratifs des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes et syndicats de communes.

Chambre des Députés (mois de juin)

2 juin: Réunion de la Commission des Dommages de Guerre.

7 juin: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e Section.

Réunion d'une Section centrale.

14 juin: 42^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Lecture de deux propositions de loi. — Projet de loi portant approbation de la Convention générale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Populaire Fédérative de Yougoslavie sur la sécurité sociale et du Protocole spécial, signés à Belgrade le 13 octobre 1954 (N^o 558). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Les demandes en naturalisation de la 14^e liste arrêtée au 31 mai 1955. — Les naturalisations. Proclamation du résultat des votes et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion du Bureau de la Chambre.

28 juin: Réunion de la Commission pour la Révision de la Constitution.

29 juin: 43^e séance publique. — Dépôt de différents projets de loi. — Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-

Duché de Luxembourg et la Belgique, d'une part, et la République Populaire Hongroise, d'autre part, concernant l'indemnisation des intérêts belges et luxembourgeois nationalisés en Hongrie, signé à Budapest le 1^{er} février 1955 (N^o 559). Rapport de la section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de l'Accord concernant les relations entre la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, signé à Londres le 21 décembre 1954 (N^o 560). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Statut de la Conférence de La Haye de droit international privé, arrêté par la VII^e session de la Conférence le 31 octobre 1951 (N^o 561). Rapport de la section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e section.

Réunion d'une Section centrale.

Réunion du Bureau de la Chambre.

Chambre des Députés (mois de juillet)

12 juillet: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e Section.

Réunion d'une Section centrale.

Réunion du Bureau de la Chambre.

Réunion de la Commission des Affaires sociales.

13 juillet: Réunion du Bureau de la Chambre.

15 juillet: Réunion de la Commission de Travail.

19 juillet: Réunion d'une Section centrale.

Le Dixième Anniversaire de l'O. N. U. célébré à San Francisco

A l'occasion du dixième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, d'imposantes cérémonies commémoratives eurent lieu à San Francisco du 20 au 26 juin en présence des représentants des soixante Etats membres des Nations Unies, dont trente-neuf étaient représentés par leur Ministre des Affaires Etrangères. Quatre de ces Ministres: M. Spaak (Belgique), M. Molotov (U. R. S. S.), M. Kiselov (Biélorussie) et M. Joseph Bech (Luxembourg) représentaient leur pays à San Francisco, il y a dix ans, lors de la signature de la Charte des Nations Unies.

Le 22 juin, pendant les réunions commémoratives qui eurent lieu à l'Opéra de San Francisco et au cours desquelles les représentants de chacun des soixante Etats membres des Nations Unies prirent la parole, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, prononça également une allocution dont voici le texte intégral:

« Monsieur le Président,

Le premier essai, dans l'histoire de l'humanité de fonder la Paix et la sécurité sur la solidarité internationale, fut un échec.

La Ligue de Genève est morte, comme l'a dit Sir Winston Churchill, d'avoir été trahie par ses Etats membres.

Mais l'idéal qui avait inspiré ses illustres fondateurs lui a survécu. Il revit dans la Charte des Nations Unies que, de tous les points de l'horizon, nous sommes accourus commémorer dans cette belle et hospitalière ville de San Francisco.

Si j'évoque, en cette occasion, le sort de l'institution de Genève, c'est, qu'ayant été témoin de sa grandeur et de son déclin, je pense que sa leçon pourrait nous être salutaire, car, comme la Société des Nations Unies, notre Communauté des Nations Unies sera ce que ses membres en feront.

La commémoration du dixième anniversaire de la Charte n'aurait pas sa pleine signification si, tout en reconnaissant les immenses services

rendus pendant les dix années de son existence dans les domaines politique, économique, social et culturel, si, dis-je, nous n'avions pas le courage de porter à cette tribune l'aveu que l'esprit de la Charte tel qu'il est si noblement défini dans son préambule, a été trahi à plus d'une occasion par ceux qui l'ont signée.

Accueillie avec confiance, sinon avec enthousiasme, par les peuples encore accablés par la guerre, la nouvelle communauté internationale allait malheureusement connaître, presque au lendemain de sa naissance, une crise qui aujourd'hui, après dix ans, dure encore.

La cause principale de cette crise est évidemment le désaccord qui divise les deux groupes de Puissances. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la confiance n'a pas dominé nos débats dans le passé.

Or, le monde est ainsi fait que la confiance est le fondement de toute communauté humaine. Toute société, entre personnes ou entre Nations, ne peut vivre que par une collaboration sincère et confiante de ses membres. Quand elle fait défaut, aucune communauté ne peut atteindre ses objectifs. La méfiance qui a régné jusqu'ici dans notre communauté d'Etats explique en grande partie sa carence devant certains des graves problèmes qui se sont posés à elle pendant les années angoissantes de la guerre froide. Elle explique encore la tendance parmi les Etats membres des Nations Unies à essayer de régler les grands problèmes internationaux en dehors de notre organisation.

Cette tendance pourrait devenir dangereuse pour le prestige de l'organisation, s'il n'y avait pas ce fait extraordinaire que les peuples, malgré les déceptions que les Nations Unies ont pu leur inspirer, leur restent attachés.

C'est que la foi des peuples, dans une conception juridique du monde et dans une organisation capable de régler les différends par d'autres voies que la guerre, est si profondément ancrée dans le cœur et l'esprit des hommes que d'instinct, ils gardent leur confiance à notre institution.

Et l'instinct populaire ne se trompe pas. Notre communauté mérite cette confiance, car la Charte constitue vraiment la base solide, sur laquelle nous pouvons édifier un monde meilleur.

C'est notre organisation, et elle seule, qui peut s'attaquer au problème essentiel et capital de notre temps, le problème de l'organisation juridique de la paix dans toute sa complexité et sa généralité, comme à une question qui intéresse au même titre les peuples du monde entier.

La solution ne sera certes pas pour demain. Aucun homme sensé ne peut d'ailleurs s'y attendre, si l'on considère que le problème de la sécurité est un problème absolument nouveau dans la forme qu'il est posé depuis la première guerre mondiale, de même d'ailleurs que la solidarité internationale est un phénomène capital qui s'est manifesté pour la première fois pendant la guerre 14-18. Avant cette guerre, la sécurité était cherchée dans la politique de l'équilibre des forces adverses et les puissances amies. Système instable et fragile qui, en attendant mieux, forcément doit valoir encore aujourd'hui. Mais la vraie conception de la sécurité n'est pas telle. La sécurité est le moyen non pas de l'emporter dans la guerre, mais d'échapper à la guerre. Il faut qu'elle garantisse toutes les nations pour atteindre son but. Cette conception ne pourra évidemment devenir une réalité que quand de part et d'autre la confiance existera, que dans les relations d'Etat à Etat les Traités internationaux et les règles du droit international seront respectés.

Par une coïncidence heureuse, nous assistons en ce moment à un retour à la confiance entre nations, retour timide encore, il est vrai, mais accueilli avec espoir et soulagement par tous les hommes de bonne volonté. Serait-ce l'aube de la tant désirée détente ?

Les mois à venir nous diront, si un nouveau chapitre de l'histoire d'après-guerre s'est ouvert et si dorénavant la tribune de notre communauté servira à calmer la violence des antagonismes internationaux et à minimiser les divergences entre nations au lieu de les amplifier, en un mot à prêcher le désarmement des cœurs et des esprits.

Car le désarmement matériel — qui rendra la guerre impossible — ne sera possible qu'après le désarmement moral. Il ne peut s'opérer que dans une atmosphère de sécurité et de confiance mutuelles.

Tout reste à faire. Mais tout sera fait. J'en veux garder la conviction malgré tant d'échecs. Tout sera fait, dès que le cauchemar de la méfiance, de la suspicion et de la peur, qui étroit depuis tant d'années les peuples, aura été dissipé.

Des étapes, de dures étapes, sont à prévoir entre la réalité d'aujourd'hui et les perspectives idéales que notre communauté a ouvertes au monde et qui sont la véritable raison d'être des Nations Unies.

L'humanité n'avance sur la route de la solidarité internationale — qui seule conduira à la paix — qu'au prix de longs efforts et de bien des retours en arrière.

Une lente évolution des esprits s'est produite depuis que deux guerres ont appris au monde que la guerre est aussi désastreuse pour le vainqueur que pour le vaincu.

Si paradoxal que cela puisse paraître, c'est la menace et la crainte de l'horrible danger de la guerre atomique qui fait pénétrer chaque jour plus, dans les couches profondes des peuples, la conviction que la véritable paix, la sécurité ne peuvent être fondées sur la domination de la Force, mais seulement sur l'impartiale équité du droit égal pour tous.

Jamais, il me semble, les peuples n'ont eu un plus grand désir de paix qu'en cet âge atomique et jamais ils n'ont été plus disposés à régler leurs querelles par des moyens pacifiques, par d'autres moyens que la guerre qui, cette fois-ci, serait le suicide de tous. C'est à nous, Messieurs, et surtout aux puissants d'entre nous, de créer ces moyens. Si tous nous en avons la volonté, nous y réussirons. Car, malgré ses évidentes imperfections, notre organisation pourra devenir un rempart contre la guerre en réalisant ce vieux rêve de la sécurité et de la paix par l'arbitrage obligatoire et le désarmement.

Que ceux, qui critiquent la Charte, sachent que la forme de l'instrument a de loin moins d'importance que la volonté d'en faire usage. Ce n'est pas la révision de telle ou telle disposition de la Charte, mais bien la révision de l'esprit dont nous l'animons qui nous sauvera.

Le jour où, tous ici, nous aurons la volonté de servir notre organisation et non plus de nous en servir pour faire prévaloir nos ambitions et égoïsmes nationaux, alors notre tâche deviendra soudain facile.

Cette tâche, qui s'offre aux bâtisseurs de la paix que nous sommes, est la plus noble qui soit.

Monsieur le Président,

Mon intervention à cette tribune, en cette occasion historique, n'a voulu être autre chose qu'un acte de foi, la réaffirmation, après dix ans, de la foi agissante et inébranlable d'un petit peuple dans l'idéal humain et dans la mission des Nations Unies pour donner la Paix au monde. »

La session commémorative fut clôturée par l'adoption d'une déclaration en quatre points réaffirmant la volonté des soixante nations membres d'œuvrer pour la cause de la paix mondiale. Voici le texte de la déclaration finale :

« Un grand nombre de représentants des Etats membres m'ont fait part de leur désir général de me voir faire une déclaration, durant cette semaine de commémoration qui est devenue

aussi une semaine de reconsécration. Dans la mesure de mes moyens, je pense pouvoir résumer comme suit les déclarations des membres:

1° Tous les membres participant à la session commémorative ont réaffirmé leur détermination commune d'épargner aux futures générations le fléau de la guerre. Les dix années qui se sont écoulées depuis le 26 juin 1945 ont donné un sens nouveau et un caractère d'urgence à cette aspiration universelle des peuples, car ils savent qu'une autre guerre menée avec les armes dont ils disposent actuellement infligerait à l'humanité des calamités inouïes. Leur but est la paix, fondée, conformément au texte explicite de la Charte, sur la sécurité, la justice et les relations de bon voisinage.

2° Ils proclament à nouveau leur attachement commun aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies. Ils reconnaissent que l'espoir d'une paix durable réside dans la façon dont ces nations poursuivent ces buts et défendent ces principes dans leurs relations mutuelles.

3° Ils ont réaffirmé leur détermination de déployer de nouveaux efforts pour régler les conflits internationaux, comme le veut la Charte, par des moyens pacifiques de manière à ne pas mettre en danger la paix, la sécurité et la justice internationales, et de vivre ensemble en paix et amitié.

4° Ils ont pris également l'engagement d'aller de l'avant dans la recherche d'un accord de désarmement qui puisse offrir aux nations un plus grand degré de sécurité et éliminer la menace de destruction atomique. Ils proclament leur foi dans la volonté des nations de consacrer les ressources créatrices, ainsi libérées du fardeau des armements, à l'amélioration du niveau de vie des peuples de tous les pays.

Les difficultés auxquelles nous avons à faire face sont aussi évidentes que les dangers et les déceptions du passé. Mais nous avons la Charte pour guide, la Charte qui prescrit que les Nations Unies serviront de centre pour harmoniser les activités des Etats membres.»

L'Inauguration de la 7^e Foire Internationale de Luxembourg

Suivant une tradition vieille déjà de plus d'un lustre, la Société de la Foire Internationale de Luxembourg réserve chaque année le deuxième samedi du mois de juillet à l'inauguration de sa Foire Internationale. C'est ainsi que la Foire 1955 ouvrit ses portes le 9 juillet pour recevoir le flot des visiteurs qui, chaque année, pendant une quinzaine, se fait plus grand et plus nombreux.

Mais l'inauguration de la 7^e Foire Internationale revêtait cette année un caractère spécial du fait de l'inauguration simultanée du nouveau hall d'exposition. Ce nouveau hall, dont la construction fut achevée en neuf mois, a une longueur de 98 m et une largeur de 40 m; le sous-sol, d'une hauteur de 4 m, ainsi que l'étage principal livrent au total une superficie utilisable de plus de 7.000 m². La nouvelle construction comprend, outre le corps principal qui peut abriter jusqu'à 5.000 personnes, un vaste restaurant avec salle de réception, une scène en forme de demi-cercle d'un diamètre de 28 m, dont l'éclairage diffus se prête admirablement à des expositions de tableaux et de sculptures. La construction du nouveau Palais de l'Exposition fut d'une nécessité urgente; en effet, jusqu'à présent, bon nombre d'exposants durent loger leurs stands sous des tentes ou dans des halles provisoires ce qui constituait, par mauvaises conditions atmosphériques, un sérieux handicap pour les organisateurs et les visiteurs. A présent, la nouvelle enceinte offre, avec un cadre digne et beau, le confort indispensable aux exposants et aux acheteurs qui n'ont plus à se frayer pén-

blement un chemin à travers d'étroits couloirs. Notons encore que le nouveau hall peut servir, en dehors de la période de la Foire Internationale, à l'organisation de toutes sortes de manifestations d'ordre culturel, comme par exemple des expositions, des conférences et des concerts.

La cérémonie de l'inauguration.

Le samedi, 9 juillet, de nombreux invités d'honneur étrangers et luxembourgeois se rendirent peu avant 10 heures au nouveau palais principal, pavoisé aux couleurs des nations exposantes.

Parmi les personnalités qui prirent place dans la salle de réception, on remarquait les Membres du Corps diplomatique, notamment LL. EE. MM. Wiley T. Buchanan, Ministre des U.S.A., le Baron Prosper Poswick, Ministre de Belgique, Pierre Saffroy, Ministre de France, Hendrik A. Hooft, Ministre des Pays-Bas, Dr Karl Wilde, Ministre de la République fédérale d'Allemagne, Geoffrey C. Allchin, Ministre de Grande-Bretagne, le Vice-Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A., M. Franz Etzel, et les Membres de la Haute Autorité de la C.E.C.A., MM. Léon Daum, Enzo Giacchero et Albert Wehrer. Le Gouvernement belge était représenté par M. Jean Rey, Ministre des Affaires Economiques, et le Gouvernement de la Sarre avait délégué son Ministre du Tourisme, M. Franz Ruland. A la tête des personnalités luxembourgeoises se trouvait S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, MM. les Ministres

Pierre Frieden, Michel Rasquin, Victor Bodson, le Dr Emile Colling, Nicolas Biever, Pierre Werner, ainsi que M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement. Furent notés en outre M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur du Diocèse de Luxembourg, S. Exc. M. Lambert Schaus, Ministre du Luxembourg à Bruxelles, S. Exc. M. Robert Als, Ministre du Luxembourg à Paris, le Collège échevinal de la Capitale et M. Emile Hamilius, Député-Maire, M. Antoine Krier, Député-Maire de la Ville d'Esch-sur-Alzette, M. Jean Fohrmann, Député-Maire de la Ville de Dudelange, M. Henry Cravatte, Bourgmestre de la Ville de Diekirch, le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major de l'Armée, M. René-Louis Peulvey, Directeur général de Radio-Luxembourg, plusieurs Chefs d'administration, les Membres du Comité de Patronage, du Conseil de Gérance, les Membres de la Société de la F.I.L., les Représentants de Fédérations professionnelles, les Représentants officiels de la F.I.L. à l'étranger. Parmi les hôtes on remarquait notamment M. Octave Lohest, Gouverneur de la Province du Luxembourg belge, M. Fritz Wenner, Gouverneur de Province honoraire du Congo belge, M. Bassompierre, Maire de la Ville de Longwy, M. le Dr Henrich Raskin, Bourgmestre de la Ville de Trèves, le Sénateur René Schwartz, Maire de la Ville de Thionville, le Maire de la Ville de Nancy, M. De Belder, Délégué du Ministère des Affaires Economiques et des Classes Moyennes de Belgique, M. Gaston Craen, Directeur Général au Ministère des Affaires Economiques de Belgique, M. Van Melle, Adjoint à la Direction de l'Office du Tourisme du Congo belge, M. Derkinderen, Chef de Colonisation du Ministère des Colonies de Belgique, M. L. Bours, Président du Conseil du Centre d'Information et de Documentation de Bruxelles, avec ses Adjoints, MM. Simar, De Cerf, Quarre et Bagage, M. L.-H. Weber, Président de la Foire Européenne de Strasbourg, M. Clément Morraye, Président de la Foire Internationale de Gand, M. Karl Honay, Vice-Président de la Foire de Vienne.

A 10 heures, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince, les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde et le Prince Charles, accompagnées de M^{me} Christian Calmes, Dame d'honneur, et du Capitaine Norbert J. Prussen, Aide de camp, furent reçues devant le Palais d'Exposition par les membres du Conseil de Gérance de la F.I.L., tandis que la Musique de la Garde grand-ducale exécutait le « Wilhelmus ».

Après que Leurs Altesses Royales eurent pris place, la Musique de la Garde grand-ducale joua l'Ouverture de l'opéra « La Muette de Portici » de Auber. Ensuite, M. Emile Hamilius, Président d'honneur de la F.I.L., Député-Maire de la Ville de Luxembourg, prononça le discours d'ouverture, dont voici le texte :

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Partout dans notre chère Patrie, où ont lieu des manifestations de quelque envergure, soit culturelles, soit sportives, soit philanthropiques, soit économiques, on voit présentes nos Altesses Royales. En toute simplicité, ignorant la fatigue, souriantes, attentives, elles s'intéressent à tous et à tout, trouvant pour chacun un mot encourageant, qui le remplit de joie et de gratitude.

Aujourd'hui encore, Altesses Royales, Vous avez daigné accepter d'être parmi nous et d'inaugurer la 7^e Foire Internationale de Luxembourg. Ce geste, qui cependant est de la plus belle et de la plus noble tradition, nous a touché de nouveau au-delà de toute expression. Pour cette nouvelle marque d'encouragement et de sympathie, Altesses Royales, daignez agréer les sentiments de reconnaissance profonde et d'indéfectible attachement des personnalités officielles, des exposants et de tous les Luxembourgeois.

En exprimant la joie et la fierté de pouvoir déclarer ouverte la première Foire Internationale de Luxembourg qui se tient dans le grandiose Palais d'Exposition, dont la construction se termine à peine, je tiens à présenter ensuite l'hommage de nos remerciements aux autorités et à toutes les personnalités qui ont contribué largement à l'épanouissement de cette belle manifestation. Par leur présence, elles soulignent la beauté et la grandeur ainsi que le caractère national de cette entreprise prestigieuse.

Depuis sa résurrection, en 1948, la Foire Internationale de Luxembourg n'a fait que grandir au point de vue étendue et quantité, tout en s'améliorant en qualité et organisation. Toutes les foires qui se succédaient depuis, se sont distinguées par le caractère commun de réussite complète et de succès grandissant.

Trois années cependant marquent une étape décisive dans leur épanouissement :

1952 - En cette année jubilaire fut garantie à la F.I.L. la continuité et la pérennité, du fait de son admission dans l'Union des Foires Internationales ;

1954 - fut l'année de la création de la « Société de la Foire Internationale de Luxembourg », dont les visées généreuses et hardies devaient marquer un tournant décisif dans le développement de notre foire ;

1955 - enfin, voit déjà la réalisation d'une des principales visées de la jeune société. La Foire Internationale, pour la première fois — véritable tour de force — s'installe dans sa maison à elle, dans son magnifique Palais d'Exposition tout flambant neuf.

N'est-ce pas merveilleux comme réussite et méritoire à tous points de vue?

Ne devons-nous pas savoir gré aux pionniers audacieux qui ont doté notre ville et notre pays d'une Foire Internationale qui gagne une renommée européenne, voire même mondiale?

Car de nos jours, où tous les efforts se conjuguent en faveur de l'expansion des échanges sur des bases multilatérales, vouloir insister longuement sur le rôle important que les Foires Internationales sont et seront de plus en plus appelées à jouer, ne serait-ce pas, selon l'expression des anciens Grecs, «porter les hiboux à Athènes»?

Leur utilité est reconnue dans le monde entier, et ce pour des raisons multiples:

Elles mettent en présence l'exposant avec un grand nombre d'acheteurs qu'il serait difficile d'atteindre autrement, à moins qu'on ne développe une organisation de vente compliquée et coûteuse.

Elles présentent en un lieu unique toutes les variétés du même produit, facilitant ainsi à l'acheteur le choix de l'article qui l'intéresse et l'achat au meilleur prix possible.

Elles contribuent au progrès technique en permettant aux industriels de faire dans l'enceinte des Foires les premiers essais des perfectionnements qu'ils ont apportés à leur fabrication.

Elles stimulent les importations et les exportations et permettent de conclure dans un délai le plus bref un maximum de transactions avec un minimum de frais.

La Ville de Luxembourg peut donc s'enorgueillir à juste titre de tenir un rang d'honneur dans le cycle de ces manifestations économiques d'importance internationale.

Le nouveau cadre splendide qui vient d'être créé pour l'assise de la Foire Internationale de Luxembourg, ne fera qu'en augmenter l'attrait et l'influence; il en fera sans doute la manifestation la plus importante de l'année et lui gagnera certainement un nombre croissant d'intéressés.

Ceci aura l'avantage de permettre à l'Administration de la Foire de procéder à une sélection rigoureuse dans le choix des exposants qu'elle accueillera, et ainsi notre Foire deviendra — précisément par son étendue forcément restreinte, qui restera toujours en proportion avec celle de notre pays — *le bijou des foires internationales*.

Il me tient donc à cœur — pour terminer — de féliciter bien sincèrement les pionniers hardis de la « Société de la Foire Internationale », dont le Comité de gérance avait sans doute pris comme devise et mis en pratique cette magnifique pensée de Jean Jaurès: « Aller à l'Idéal, mais comprendre le Réel », de leur initiative audacieuse et de leur foi inébranlable dans la réussite de leur œuvre grandiose. Vraiment, pour

réaliser pareille entreprise, il fallait non seulement une tête d'ingénieur, mais aussi une âme d'artiste.

Il est vrai que sous l'impulsion de MM. Alphonse Weicker, l'économiste avisé, réfléchi, et de Jemp Michels, le réalisateur bouillonnant et dynamique, la bataille que livrait la « Société de la Foire Internationale » pour la réalisation de son Palais d'Exposition, ne pouvait que devenir un Austerlitz.

Mes félicitations vont encore à tous: entrepreneurs, ouvriers, artistes, artisans, qui par leurs hautes qualités professionnelles ont réussi, malgré de grandes et de nombreuses difficultés, la prouesse d'achever dans un temps record la belle construction que nous inaugurons aujourd'hui.

Ce nouveau Palais d'Exposition aura enfin, cette année-ci, donné aux nombreux exposants, que je salue tous, dans un cadre approprié et avenant, la possibilité de rivaliser de bon goût et d'initiative dans l'installation pratique et l'aménagement attrayant de leurs stands.

Le nouveau Palais d'Exposition contribuera en plus de façon notable à l'embellissement de la Ville de Luxembourg. Il n'est pas uniquement appelé à servir aux buts directs de la Foire, mais, grâce à son agencement, il pourra servir encore à l'organisation de manifestations qui auparavant souffraient du manque de place à Luxembourg. Ainsi il aura porté sa part à un nouveau rayonnement de notre belle cité, voire du pays entier, et il aura souligné de façon heureuse le caractère international et européen de la Ville de Luxembourg.

Les prémisses étant maintenant données, il ne nous reste qu'à formuler le vœu ardent que la Foire Internationale de Luxembourg, ce vaste rassemblement de produits économiques, cette ruche bourdonnante d'idées fécondes qui entretiennent la prospérité et la stimulent pour le plus grand profit de tous, continue à prospérer et à acheminer les hommes dans la voie de l'entente et de la paix.»

Après le discours de M. Emile Hamilius, M. Alphonse Weicker, Président du Conseil de Gérance de la F. I. L., prit la parole. Nous reproduisons ici le texte de cette allocution:

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

La Foire Internationale de Luxembourg est en fête.

J'ai l'honneur et l'heureuse fortune de recevoir aujourd'hui nos hôtes dans un nouveau cadre, dans de nouveaux locaux conçus et réalisés dans l'intérêt de la Foire Internationale, dans l'intérêt de la Ville de Luxembourg et dans l'intérêt du pays tout entier.

Ma première pensée en cette heure solennelle qui est une étape importante dans la vie

de notre société, se porte vers notre dynastie bien-aimée, sauvegarde et protectrice de notre indépendance.

En nous accordant Leur Haut Patronage et en acceptant d'être avec nous aujourd'hui, Leurs Altesses Royales ont voulu nous donner une fois encore le plus précieux des encouragements.

Que Leurs Altesses Royales, sur Lesquelles pèsent de si lourdes responsabilités, soient persuadées que tout le pays, unanimement et dans un sentiment de profond et respectueux loyalisme, est prêt à faire sous Leur direction éclairée tous les efforts et tous les sacrifices dans l'intérêt de notre chère patrie, le Luxembourg.

Nous sommes enchantés que Monsieur Rey, le distingué Ministre des Affaires Economiques de notre amie et alliée économique de Belgique, nous fasse l'honneur de sa visite. Nous apprécions à sa juste valeur, Monsieur le Ministre, votre présence à cette inauguration et sommes fiers de la magnifique et intéressante participation belge à notre Foire.

Je salue Monsieur Ruland, Ministre du Tourisme de la Sarre, à laquelle nous rattachent tant de liens économiques.

Les hautes autorités de tous les pays qui ont bien voulu accepter notre invitation ont droit à toute notre reconnaissance.

Ma très cordiale bienvenue s'adresse à Messieurs les Ministres et Chargés d'affaires de toutes les nations accréditées à Luxembourg. La marque de sympathie qu'ils nous offrent et l'intérêt qu'ils portent à toutes les manifestations culturelles et économiques du pays sont pour nous un témoignage réconfortant de compréhension et d'estime.

Messieurs les Président et Membres de la Haute Autorité, nous nous félicitons de votre présence à notre cérémonie. Vous représentez plus, beaucoup plus que la réalisation du Marché Commun du Charbon et de l'Acier. Vous êtes pour nous une idée, un exemple et l'espoir futur d'une Europe Unie.

Vous avez voulu, Monsieur le Président du Conseil, Messieurs les Membres du Gouvernement, nous apporter votre appui moral. Vous avez voulu joindre vos efforts aux nôtres pour intensifier sur le plan économique international nos relations avec les nations étrangères. Veuillez accepter nos très vifs remerciements.

Je m'incline très respectueusement devant Son Excellence Monseigneur l'Evêque-Coadjuteur qui, depuis des années, nous a donné des marques nombreuses de sa bienveillance.

Je voudrais dire à tous ceux qui nous ont fait l'honneur d'accepter notre invitation et plus particulièrement à Messieurs les Gouverneurs, à Messieurs les Préfets et à Messieurs les Maires ainsi qu'aux représentants des Chambres de Commerce et à ceux des Foires Internationales, combien nous sommes heureux de les recevoir.

Je félicite les représentants de la Presse d'avoir répondu si nombreux à notre appel. Messieurs, nous avons besoin de vous, nous comptons sur vous. De tout cœur merci!

Permettez-moi de féliciter et de remercier aussi tous les fonctionnaires des diverses administrations publiques qui nous ont apporté leur concours efficace, intelligent et désintéressé.

La Foire Internationale de Luxembourg connaît les grands problèmes qui sont posés au monde et particulièrement à notre vieille Europe; à cette Europe qui a donné à l'univers toute sa signification, qui lui a donné toutes ses libertés. Pour que cette Europe vive, nous devons croire en elle, nous devons l'unifier, afin qu'elle puisse travailler, conjuguer ses efforts et ses possibilités et devenir un élément puissant de coopération, de modération et d'équilibre.

Notre institution se doit de favoriser les échanges dans le but de relever le niveau de vie de nos populations. Elle voudrait stimuler l'expansion entre les pays libres et développer la coopération pacifique, indispensable à la bonne entente entre les peuples. Nous savons que la base de tout progrès sera aujourd'hui comme demain notre volonté d'agir, notre volonté de construire, notre volonté d'être et de rester à la tête du progrès.

Expression vivante de tout ce qui naît et de tout ce qui se fait dans la sphère industrielle, notre Foire n'est cependant pas exclusivement une exposition des résultats et des accomplissements présentés, elle est aussi le rendez-vous des producteurs et des consommateurs qui y noueront des relations intéressantes et conclueront des marchés que je souhaite nombreux et à l'avantage des deux parties.

Nous avons un rôle important à jouer dans notre économie moderne. La distribution des marchandises doit être mise en harmonie avec les nouvelles conditions économiques et techniques. Nous mettons tout en œuvre pour accomplir notre tâche. Notre effort ne sera jamais relâché et tout succès nous incitera à faire mieux encore.

La Foire Internationale se flatte de pouvoir, d'année en année, enregistrer de nouveaux progrès et susciter un intérêt croissant tant auprès de nos exposants que de nos visiteurs. Elle espère pouvoir à l'avenir — tout en ne dépassant pas les limites qu'elle s'est tracées — élargir sa sphère d'influence et étendre son rayonnement.

Symbole de l'esprit d'entreprise luxembourgeois, elle avait l'impérieuse obligation d'améliorer ses installations vraiment trop modestes et trop restreintes.

C'est avec une légitime fierté qu'elle soumet aujourd'hui à votre appréciation le Palais de l'Exposition qui vient d'être achevé.

Il m'est agréable de rappeler notre collaboration étroite avec les grands chefs d'administration de notre Ville, Messieurs Clement, ingé-

nieur, et Schmit, architecte. Ces Messieurs nous ont apporté une aide efficace et ont largement contribué à résoudre les problèmes souvent difficiles et délicats qui se sont posés.

Devant cette assemblée distinguée j'ai à cœur de présenter mes vifs remerciements à tous ceux qui, à un titre quelconque, ont contribué à la réalisation de nos projets et de rendre, au nom du Comité de Gérance, un hommage combien mérité à notre Directeur, Monsieur Michels.

Sans ses connaissances d'architecte, sans son talent d'organisateur, son dévouement, son intelligence et son dynamisme, sans sa volonté de vaincre toutes les difficultés, nous n'aurions pu mener à bonne fin — en 196 jours de travail — cette importante construction.

Monsieur Michels a droit à toute notre gratitude.

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins de la Ville de Luxembourg,

Nous éprouvons une grande satisfaction de pouvoir vous recevoir dans ce Palais. Erigé par nos soins sur votre terrain, il est votre propriété.

Nous avons la conviction que cet édifice qui était nécessaire pour assurer l'avenir de notre entreprise, représente une valeur incontestable pour la Capitale. Il donnera de nouvelles possibilités à notre cité et lui assurera une fois de plus un prestige international.

Sans votre appui, Messieurs, sans votre largesse de vue, sans votre compréhension et votre aide notre projet de l'année dernière, réalité d'aujourd'hui, n'aurait jamais été exécuté.

Soyez-en très sincèrement et très chaleureusement remerciés!

Je vous propose d'unir nos efforts, de travailler ensemble dans un esprit de confiance réciproque pour le plus grand bien de la Foire Internationale et pour la prospérité de la Ville de Luxembourg.

Je vous prierais d'être notre interprète auprès de Messieurs les Membres du Conseil Communal pour leur exprimer toute notre reconnaissance pour leur attitude confiante à notre égard.

Nous vous assurons, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, que notre seule ambition, que notre souci majeur est et sera de servir notre Capitale et notre Pays. Par notre organisation internationale, par notre travail consciencieux et persévérant, nous avons la conviction de servir aussi l'entente entre les Nations, base et condition d'une paix durable.»

La série des discours fut clôturée par une allocution de M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, que nous reproduisons ci-après:

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

La Foire de Luxembourg a changé de cadre. Elle a grandi, s'est développée et, déjà, elle

s'installe. Elle fait preuve de vitalité. Je l'en félicite et je l'en remercie.

Je l'en félicite, parce qu'en son sein nous voyons se confronter, se mesurer les produits de 27 nations. Car c'est de la confrontation que doit naître l'émulation. Et c'est de l'émulation que naît le progrès.

Nous ici, à Luxembourg, nous sommes plus que d'autres exposés à nous endormir sur des lauriers défraîchis et vous m'excuserez, si je profite de l'occasion pour exprimer mon inquiétude. Dans notre structure industrielle monolithique, l'excellente conjoncture actuelle de l'industrie de l'acier risque de nous cacher les graves problèmes qui se posent à l'arrière-plan des fumées et des lumières nocturnes du bassin minier. L'Etat, grand bénéficiaire de la productivité sidérurgique, distribue les soutiens et la sécurité. Et nous risquons fort que les efforts des uns ne deviennent les raisons de l'indolence des autres, y compris de l'Etat lui-même. Ainsi, le présent nous satisfait et notre satisfaction risque de se traduire en suffisance. Nous nous croyons riches, nous agissons comme si dans le meilleur du monde tout allait au mieux, comme si le présent était l'éternité, comme si nous ne vivions pas dans un rythme effréné, où tout retard risque d'être mortel. Nous agissons comme des propriétaires-rentiers, comme s'il nous était donné de vivre du capital acquis. Mais de quoi sommes-nous donc si riches? De matières premières? Nous n'avons qu'un minerai assez pauvre, nos eaux, nos champs et nos forêts. D'hommes? La natalité est extrêmement faible et nous occupons, en ce moment, 11.000 étrangers. D'une structure industrielle diversifiée, équilibrée? Nos villages se vident, nos activités se concentrent. Nous nous installons comme des actionnaires d'une industrie unique. De faveurs géographiques? Nos acheteurs sont tous périphériques, nous sommes sans voies d'eau et assez loin des ports. En vérité, nous n'avons que notre force d'imagination, notre force de travail, notre volonté de création, notre stricte volonté de faire aussi bien, de faire mieux que les autres.

Malheureusement, nous risquons de nous engager dans la voie contraire. Nous ne risquons plus rien, nous recherchons l'assurance, la certitude et l'abri.

Nous avons besoin de bonnes écoles professionnelles, de bonnes écoles moyennes. Nous avons besoin d'ouvriers, d'ouvriers qualifiés, nous recherchons un bureau tranquille de fonctionnaire. Nous avons besoin de plus de techniciens, de plus d'économistes, nous trouvons plus de juristes et plus de dentistes. Nous avons besoin d'usines, de nouvelles cellules de production, mais nous plaçons notre argent en emprunts de l'Etat, en terrains et en immeubles. Nos industries moyennes, souvent mal équipées, doivent être rajeunies, modernisées. Mais il y a peu de crédits ou des crédits trop onéreux. Notre agriculture est gavée de tracteurs, mais

les prix de revient n'ont pas cessé de monter. Et la construction, chez nous, est la plus chère de toute l'Europe. Le terrain, à lui tout seul, coûte autant qu'ailleurs l'immeuble tout entier. Nous revalorisons du capital sans travail, alors que nous devrions revaloriser le travail par le capital.

D'une part, nous demandons que le monde nous soit ouvert, d'autre part, nous demandons d'être protégés. Je crois qu'il faudrait revoir l'échelle des valeurs. Et je crois que nous devons commencer par bien nous rendre compte que la manne à distribuer a cessé de tomber du ciel, qu'il faut d'abord produire. Et qu'ensuite et surtout il faudra vendre.

Bien sûr, il est du devoir de l'Etat d'en créer les conditions. Il lui appartient de stimuler les activités, non pas de les étouffer. Il lui appartient d'aider les bonnes volontés, non pas de les affaiblir. Il lui appartient de faciliter les investissements productifs et non pas ceux que je qualifierai d'administratifs. Si l'Etat veut être le bénéficiaire de l'économie, il doit d'abord la stimuler. Certes, il lui appartient aussi de veiller à ce que le revenu national soit réparti dans la justice. Mais il ne pourra répartir que ce qui sera produit et il ne pourra être juste que si la part de ceux qui produisent n'est pas inférieure à celle de ceux qui possèdent, qui administrent, qui gèrent ou qui distribuent.

Nous sommes en ce moment, en Europe, engagés dans une vaste construction de marché commun. Dans un marché commun, nous devons être prêts à affronter les autres. Et pour cela nous devons faire aussi bien, sinon mieux qu'eux. L'Etat ne doit rien faire que rendre cette confrontation impossible à supporter. Il doit tout faire pour la faciliter. Mais il n'appartient pas à l'Etat de se substituer aux particuliers. Cela veut dire que nous aurons à revoir une politique d'ensemble: la politique fiscale, celle du crédit, la politique agricole, la politique des transports et celle des investissements. Nous n'aurons d'économie sociale, nous n'aurons d'économie en expansion, nous ne relèverons le standard de vie de notre peuple qu'en le mettant en mesure de créer des richesses nouvelles nées du travail pour le travail. Nous devons accepter la confrontation, c'est-à-dire la concurrence.

Ne croyons pas que nulle part ailleurs on ne puisse faire mieux qu'ici. Ne nous imaginons pas que nous sommes toujours les premiers. N'ayons pas la suffisance de croire que nous n'avons plus rien à apprendre.

Et pour cela, allons aux grandes foires étrangères, comme les étrangers sont venus chez nous. Ayons les yeux ouverts et acceptons les leçons.

C'est dans cet esprit que je remercie la Foire Internationale de Luxembourg de nous donner l'occasion de prendre notre mesure. C'est dans cet esprit que je souhaite un succès qui continuerait d'agir au-delà de sa durée éphémère. Car la vie de tous les jours, elle n'est pas autre chose qu'une compétition. Et nous avons le devoir de ne pas y succomber.

C'est la tâche commune à tous, à laquelle tous seront appelés à collaborer — patrons et ouvriers — pour le bien-être dans le progrès et dans la paix sociale. »

La musique de la Garde grand-ducale ayant joué ensuite la « Marche de la F.I.L. », Leurs Altesses Royales, suivies des personnalités, visitèrent les stands de la Foire.

Un banquet réunit à 13 heures les invités d'honneur dans le restaurant de la Foire. Au dessert, le Ministre de France à Luxembourg, M. Pierre Saffroy, porta un toast à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse. M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, Président du Comité de Patronage de la F.I.L., répondit en portant un toast aux Chefs d'Etat des pays représentés autour de la table, dont des ressortissants concourent à Luxembourg.

Rappelons que parmi les participations officielles étrangères figuraient la Belgique, la République Fédérale Allemande, la Sarre et la Suisse. Comme organismes européens étaient représentées la Haute Autorité de la C.E.C.A. ainsi que l'Union des Foires Internationales. Parmi les participants officiels luxembourgeois figuraient le Ministère des Transports, l'Etat-Major de l'Armée, l'Administration des Douanes, l'Administration des P.T.T., la Chambre de Commerce, le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg, la Fédération des Associations Viticoles et la Fédération des Brasseurs luxembourgeois.

La 7^e Foire Internationale de Luxembourg a connu un immense succès et le nombre des visiteurs luxembourgeois et étrangers a largement dépassé celui de l'année passée. Le nombre total d'exposants de cette année était de 1.356. Quant au nombre de participants par pays, il se répartit comme suit: Afrique du Sud 12, Autriche 15, Belgique 307, Bulgarie 1, Canada 3, Congo belge 5, Danemark 3, Espagne 5, France 78, Grande-Bretagne 34, Grèce 2, Italie 16, Japon 2, Luxembourg 288, Maroc 3, Norvège 3, Pays-Bas 47, Pologne 1, Portugal 1, République Fédérale allemande 451, Sarre 8, Suède 5, Suisse 45, Turquie 1, U.S.A. 19 et Yougoslavie 1.

Le Départ de la Garnison luxembourgeoise de Bitbourg et l'Entrée officielle des Troupes à la Caserne de Diekirch

Samedi, le 9 juillet, et dimanche, le 10 juillet, eurent lieu respectivement à Bitbourg et à Diekirch d'importantes cérémonies militaires à l'occasion du départ de la garnison luxembourgeoise de Bitbourg et de son entrée officielle à la caserne de Diekirch.

Cérémonies à Bitbourg.

Les cérémonies marquant le départ de notre garnison de Bitbourg qui, depuis 1945, occupait ce secteur de l'Eifel, débutèrent par un service religieux célébré dans la matinée.

Au cours de l'après-midi eut lieu à la caserne de Bitbourg une prise d'armes, au cours de laquelle eut lieu la relève de l'armée luxembourgeoise par l'armée française en présence de Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg, du Ministre de la Force Armée M. Pierre Werner et de nombreuses personnalités civiles et militaires luxembourgeoises et françaises. Assistèrent également le Commandant américain de la base aérienne de Bitbourg ainsi que le Président du Gouvernement de Rhénanie-Palatinat, le Bourgmestre et le Landrat de Bitbourg. Une compagnie française avec musique et une compagnie luxembourgeoise avec le drapeau du G. T. R. (L) et la musique du Corps de la Garde grand-ducale participèrent à la cérémonie.

Après la revue des troupes par le Général d'armée Noiret, Commandant en chef des Forces françaises en Allemagne, par M. Pierre Werner, Ministre de la Force armée du Grand-Duché de Luxembourg et par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, M. le Ministre Pierre Werner prononça le discours suivant :

« Altesse Royale,
Mesdames,
Messieurs,

Le 11 novembre 1945, les premières troupes luxembourgeoises franchirent la frontière à Echternach pour apporter leur concours à l'occupation militaire du territoire allemand. L'événement fut la conséquence logique de la politique extérieure suivie par le Gouvernement grand-ducal depuis 1940. S'étant rendu compte de la précarité des garanties de sa neutralité désarmée, violée par des invasions consécutives, le peuple luxembourgeois, dans l'élan de la liberté retrouvée, résolut d'assumer toutes les responsabilités et toutes les charges que sa solidarité avec les Nations amies et alliées comportaient.

Ressentant encore l'humiliation infligée à notre jeunesse, le Gouvernement luxembourgeois brisa avec la traditionnelle neutralité et, par arrêté grand-ducal du 30 novembre 1944, dé-

cida la mise sur pieds de bataillons dans le cadre d'une conscription générale. C'est dire que les éléments, qui s'installaient dans les cantonnements de la caserne de Bitbourg, appartenaient à une très jeune armée, à peine éclosée, à peine formée, à peine entrée dans les habitudes du peuple luxembourgeois. C'est dire encore que les deux bataillons étaient des unités en formation, en quelque sorte une armée à l'essai, que des cadres jeunes et dévoués s'appliquaient à former en leur infusant un esprit de discipline militaire que les Luxembourgeois n'avaient connu jusque là que chez leurs voisins. Tout comme certains végétaux se fortifient et se développent mieux par la transplantation dans un terrain nouveau, ainsi sembla-t-il que l'Armée luxembourgeoise ne pût trouver sa cohésion et sa maturité qu'à l'écart de l'entourage habituel, dans une terre étrangère. Dans l'histoire de l'Armée luxembourgeoise, la période de Bitbourg comptera désormais comme celle de l'apprentissage, un peu aussi de l'expérimentation, avant qu'elle ne trouve des assises définitives.

Depuis le 11 novembre 1945, les idées stratégiques, tout comme les idées politiques, ont fait du chemin. Les unes et les autres ont affecté les formes, le volume et les objectifs de l'effort militaire luxembourgeois. Entretemps, le peuple luxembourgeois a préparé de nouveaux foyers et de nouveaux centres d'instruction sur son territoire. Leur achèvement permet de retirer les troupes luxembourgeoises d'Allemagne. Ce moment coïncide avec celui où la République Fédérale recouvre sa souveraineté politique.

Forte des expériences recueillies dans son secteur d'occupation au contact et en coopération avec les armées alliées, l'armée luxembourgeoise entend poursuivre, sur le sol national, son effort d'efficacité militaire, tout aussi bien que son aspiration de faire de la période de l'instruction militaire une école de vie et de progrès moral.

Si nous pouvons dire aujourd'hui que la participation luxembourgeoise à l'occupation en Allemagne fut instructive et profitable, et si les soldats luxembourgeois ont convenablement accompli leur tâche, ceci est dû en grande partie à l'esprit de compréhension et de confiance dont ont fait preuve les autorités françaises d'occupation.

Depuis la conclusion de l'arrangement franco-luxembourgeois du 20 octobre 1945 jusqu'à ce jour, le déroulement des fonctions administratives et militaires dans le contact journalier de Français et de Luxembourgeois s'est avéré facile et amène. Les relations entre soldats français et luxembourgeois n'ont jamais cessé au cours de

ces dix années de coexistence d'être des plus fraternelles.

Le mérite en revient en ordre principal aux chefs militaires français qui, en toutes circonstances, firent preuve du plus grand empressement pour aider à résoudre les problèmes et les difficultés des chefs militaires luxembourgeois. Sans oublier les nombreux officiers de tous les grades de l'armée, de la gendarmerie, des douanes, permettez-moi de citer en tête de notre liste de gratitude les commandants militaires à Baden-Baden, à savoir les Généraux Sèves, Guillaume et Noiret; à Trèves, les Généraux de Langlade, de la Tour, Baillif, Lajouanie, Demetz, Manceaux-Demiau et Huguët, à Coblençe et à Bad-Kreuznach, les Généraux Besançon, Cherrière et Chomel.

La fraternité d'armes franco-luxembourgeoise a trouvé des occasions de se manifester au grand jour. Je rappelle les cérémonies du 25 août 1946 à l'occasion du transfert des cendres du roi Jean l'Aveugle de Castell à Luxembourg, comme à l'occasion des différentes manœuvres organisées depuis 1945.

Dans notre dette de gratitude, nous devons inclure aussi les commandants de la base des forces américaines de Bitbourg, avec lesquelles nous avons entretenu d'excellentes relations de voisinage et de coopération.

Les troupes luxembourgeoises ont la conscience d'avoir su maintenir une correction parfaite dans les relations avec la population civile allemande de la région. C'était le point délicat de leur mission, surtout pendant les premières années. Je rends hommage au calme et à la discipline de la population bitbourgeoise et à la bonne volonté des autorités locales.

Une des nouvelles cloches de l'église paroissiale de Bitbourg, don de l'armée luxembourgeoise, rappellera aux générations futures le séjour pacifique de nos troupes à Bitbourg.

En quittant la terre allemande qui a recouvré sa souveraineté, le soldat luxembourgeois qui se retire dans l'enceinte de son propre territoire à la liberté duquel il est attaché avec toutes les fibres de son cœur, ne peut que formuler des vœux pour qu'aucune tyrannie, ni intérieure, ni extérieure, n'accable plus les hommes de bonne volonté de ce pays.»

Le Général d'armée Noiret prit ensuite la parole. Voici le texte de son allocution:

« Monseigneur,
Monsieur le Ministre,
Mon Capitaine,
Messieurs,

Notre amitié est vieille comme nos deux Pays. Est-il besoin de rappeler ici le souvenir de Jean, Comte de Luxembourg, roi de Bohême, mort à nos côtés en 1346 en combattant pour le salut de la France? Il y a plus de 600 ans que Jean l'Aveugle est tombé, mais toute l'histoire des relations entre nos deux peuples est restée sous

le signe de son sacrifice, accompli au service de l'idéal de la Chevalerie. Car, si nous avons toujours pris les armes ensemble, si nous avons subi les mêmes épreuves et goûté aux mêmes joies, c'est parce que nous avons en commun le même amour pour une civilisation respectueuse, avant tout, des formes de l'esprit et du cœur.

Il nous souvient de cette impressionnante journée du 25 août 1946 où les cendres de votre héros national, parties des rives de la Sarre, rejoignirent votre Cathédrale à Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales, des hautes Autorités de l'Etat et du Commandant en Chef Français en Allemagne.

Aujourd'hui, ce sont vos troupes qui nous quittent. Sans doute ne vont-elles pas très loin, et l'attrait de votre Pays, toujours si hospitalier, permettra le maintien de nos contacts humains, militaires et spirituels. Il n'en reste pas moins que ce départ marque la fin d'une dernière action entreprise ensemble et menée à bien ensemble.

A ce titre, je me dois d'adresser mes félicitations au Major Ensck, au Colonel Gilson, au Capitaine A. Schiltz, au Lieutenant-Colonel Steffen, au Capitaine Heldenstein, au Capitaine Mayer et, finalement, au Capitaine René Schiltz, Commandants successifs des Forces Luxembourgeoises en Allemagne, pour le lustre qu'avec une belle continuité ils ont su donner à leur Armée.

A eux vont aussi nos remerciements pour le précieux concours apporté à nos activités militaires du temps de paix, et plus encore, peut-être, pour ce sentiment d'intime compréhension, résultant d'une ancienne formation commune, que nous avons toujours retrouvée dans nos rapports de chaque jour.

Officiers, Sous-Officiers, Soldats du Grand-Duché, je salue une dernière fois votre Drapeau et vous assure de la reconnaissance des Forces Françaises d'Allemagne.

Mon Général,

Ce n'est pas sans émotion que je vous retrouve aujourd'hui parmi vos troupes. Ayant été le témoin de vos espérances et de vos actions dans les jours difficiles, qu'il me soit permis de remercier votre Gouvernement en la personne de son Ministre de la Force Armée, de m'avoir convié à rendre hommage à ces soldats que vous aimez. Les sentiments que nous éprouvons à leur égard sont bien ceux de la France envers le Grand-Duché. Puis-je demander de bien vouloir en déposer l'hommage aux pieds de sa Souveraine en témoignage de l'amitié qui lie si fortement notre peuple au sien.»

Après l'allocution du Général d'armée Noiret eut lieu la remise de décorations par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Ont été décorés de la Croix d'honneur et de Mérite militaire:

Ressortissants français:

Général d'armée Roger Noiret, Croix d'honneur et de Mérite en vermeil; Général de corps d'armée P. R. Chérière, Croix d'honneur et de Mérite militaire en vermeil; Général de corps d'armée Marcel Lajouanie, Croix d'honneur et de Mérite militaire en vermeil; Capitaine de gendarmerie Maurice Gonderet, Croix d'honneur et de Mérite militaire en argent; Capitaine Bernard P. Doucet, Croix d'honneur et de Mérite militaire en argent; Capitaine Michel M. Molle, Croix d'honneur et de Mérite militaire en argent; Adjudant-Chef Paul F. Carrier, Croix d'honneur et de Mérite militaire en bronze; Adjudant de gendarmerie Jean Delatte, Croix d'honneur et de Mérite militaire en bronze; Adjudant André Jutant, Croix d'honneur et de Mérite militaire en bronze; Gendarme Cyr Louis Crosse, Croix d'honneur et de Mérite militaire en bronze; Gendarme Athanase-Léon Trouve, Croix d'honneur et de Mérite militaire en bronze; Gendarme Eugène Moreau, Croix d'honneur et de Mérite militaire en bronze; Gendarme Léon-Blaise Leycuras, Croix d'honneur et de Mérite militaire en bronze; Gendarme François-Henri Nedelec, Croix d'honneur et de Mérite militaire en bronze.

Officiers américains:

Major D. D. Frankville, Croix d'honneur et de Mérite militaire en argent; Major Louis Burdman, Croix d'honneur et de Mérite militaire en argent; Capitaine Kurt Schramm, Croix d'honneur et de Mérite militaire en argent; Capitaine Rosalia, Croix d'honneur et de Mérite militaire en argent.

Ordre de la Couronne de Chêne:

Ressortissants français:

Général de corps d'armée Raymond Chomel, Grand Officier; Général de division André Demetz, Grand Officier; Général de brigade Manceaux-Demiau, Commandeur; Général de brigade Gaston Huguot, Commandeur; Colonel René Vaujour, Officier; Colonel René Roy, Officier; Colonel du Breil de Pontbriand, Officier; Commandant Jean Baudry, Chevalier; Commandant Yves Baron, Chevalier; MM. Audoye, Délégué du district de Trèves, Officier; Spadone, Délégué adjoint du district de Trèves, Chevalier; Hisleur, Délégué du Cercle de Bitbourg, Chevalier; Urvoy, Directeur de l'Intendance à Trèves, Chevalier.

Officiers américains:

Colonel John A. Brooks III, Officier; Lieutenant-Colonel Donald S. Glover, Officier.

De son côté, le Général d'armée Noiret a promu au grade d'Officier de la Légion d'Honneur le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise, et le Lieutenant-Colonel Aloyse Steffen; au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur les Capitaines Oscar Heldenstein, Michel Mayer et René Schiltz.

Ensuite eut lieu la cérémonie des couleurs et le changement du commandement. Après l'exécution de l'hymne national luxembourgeoise, le Commandant d'armes fit rentrer le pavillon luxembourgeois, tandis que la musique jouait la sonnerie au drapeau. L'officier luxembourgeois remit alors le commandement à l'officier français. Puis, le Commandant français fit envoyer le pavillon français, pendant que la musique française jouait la sonnerie au drapeau suivie de la « Marseillaise ».

Un défilé de la troupe devant les autorités civiles et militaires clôtura la cérémonie à Bitbourg.

Cérémonies à Diekirch.

Dimanche, le 10 juillet, des cérémonies militaires se déroulèrent à la nouvelle caserne à Diekirch à l'occasion de l'entrée officielle des troupes, auxquelles S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg daigna assister.

A 10 heures, un service religieux fut célébré en l'église paroissiale de Diekirch, suivi d'une prise d'armes à la caserne.

Au début de l'après-midi, de nombreuses personnalités affluèrent sur la grande aire de rassemblement où étaient alignées une compagnie du Centre Principal d'Instruction et une compagnie de la Garde grand-ducale avec musique militaire. Parmi les personnalités on remarquait S. Exc. M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, des Conseillers de Gouvernement, M. Henry Cravatte, Bourgmestre de Diekirch, et les Echevins de la Ville ainsi que les membres du Conseil municipal, le Colonel Will Albrecht, Chef d'Etat-Major de l'Armée, le Lieutenant-Colonel Aloyse Steffen, le Major Fallardeau, le Lieutenant-Colonel Joseph Gilson, le Major Felten, M. Hoescheid, Directeur de la Police locale étatisée, ainsi que de nombreux Officiers de l'Armée luxembourgeoise et les Directeurs des Administrations de l'Etat.

La troupe fut passée en revue par le Colonel Will Albrecht, par M. le Ministre de la Force Armée et par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Ensuite, M. Henry Cravatte, Bourgmestre de la Ville de Diekirch, prononça l'allocution suivante:

« D'Festlechket, fir de' mir eis hei zesumme-fond hun, ass organise'ert gin op d'Initiative vun dem Hèr Arme'minister we'nt dem Transfert vun eisen Zaldoten vu Bitburg no Diekirch. 'T ass eng égenarteg Feierlechket, well 't könnt jo wierklech net all Däg vir, datt d'letzburger Zaldoten vun engem Dengst, fir dén se am Ausland agesât waren, röm an d'Hémecht zeréckgeholl gin. Dât Ereignis gött nach me' exceptionnel dodurch, well d'Truppen lo an engem neien Camp installe'ert gin.

Dé feierlechen Akt, dén eis heihinner bruecht huet, ass net ze verglichen mat all déne Festlechkéten, de' am Láf vum Jahr am Land gehåle gin. Desen Akt ass kén Amusement. Hien huet ké frivole Charakter. Nén, hien ass eng ganz éscht Sâch, an ech verhémlechen iech net, datt ech an diesem Moment mat grösser Emotio'n zu iech schwätzen.

Dåt, wåt mer hei um Plateau vum Héreberg gesin, ass charakteristisch fir d'Situatio'n, an de' mer durch d'Entwëcklong vun der internationaler Politik komm sin. Während Jahren hu mir Letzeburger glécklech a stöll önnert dem Regim vu Neutralité't geléft. Op émol, als eng Follich vun dem letzte Weltkrich, se mer aus eiser Isolatio'n eraus gerass gin. A wa mer de Wöllen hun, fir z'iwierliwen am Fall, wo' et nach émol zu enger Epreuve de force vu kontinentalem oder interkontinentalem Ausmoss könnt, da musse mer matmâchen an eis Kontributio'n loyal iwerhuelen.

An so' könnt et, datt um Plateau vum Héreberg, an der Périphérie vun der Stådt Diekirch, engt militärescht Etablissement gehåfe guf, we' mer nach nie engt am Land hâten.

Le'f Diekircher Matbierger!

Gester òm 4 Auer, grad wi d'Festlechkét zu Bitburg hell am Gång, du sen ech rop komm op de Bierg, ganz eleng! Et war ké bei mir! An dach hun ech gemengt, ech wir net eleng. Ech hu gefillt, we' dir all bei mer wart!

Hei uewen um Bierg war et ganz ro'ig. Ech hun d'Aen zo'gemâch ge'nt di nei Gebeier.

Ech hun am Gést viru mer gesin d'Hofledd, de' hei an einsamer a bukolischer Arbecht de Wéss gezillt hun.

Ech hun weit erausgekuckt an d'friedlicht an d'schingt Letzeburger Land.

Ech hun am Numm vun éch all dem ålen Héreberg avoir gesot.

Mat dém sentimentalén Regret, dé mir dem Ubléck vun eisem Berg schölleg sen, schlé'sse mer e lãngen Episode an der Diekircher Geschicht of a fãnken en neien un.

No gené 88 jãhriger Onnerbriechong gi mir eròm zu enger Garnisonsstãdt. Den 9. September 1867 huet dát zwét Bataillo'n vun de Letzeburger Chasseuren Diekirch definitiv verloss. Lo könnt é grussen Dél vun der neier letzeburgischer Arme' nés bei eis a belét dé grusse Camp hei uewen um Berg. Dese Camp op der Héreberger Kopp gött zu engem Symbol fir Diekirch.

Mir Diekircher empfangen dueriwer eng immens Satisfactio'n. Mir sen stolz drop, datt eist Stédtchen sich virum ganze Land su auszéchent, a mer sen fru, datt mer och domatt vill u Bedeitong gewannen.

Keng åner Uertschaft am Land kann eis duerfir jalo's gin.

Aus den nationalhistorische Virgãng vum virichte Jahrhonnert, aus dér ronn 25 jãhriger

Garniso'nszeit vum 2. Letzeburger Jãgerbataillo'n, dém seng Kasèren nach hãtt stét, aus enger Traditio'n, de' 'vu kengem kann ofgestriden gin, léden mer gewössermossen én droit acquis, én Privilége of, fir zu engem Centrum vun der neier Militãrorganisatio'n ze gin. Duerbei könnt, datt Diekirch eng ideal Lag am Hèrz vum Letzeburger Territoire anhóllt, um Schéd töschent E'slèck a Guttland, an datt mir als Distrikts- a Bezirksstãdt, no Letzeburg, dát bedeutendst Verwaltungscentrum vum Land sen. An endlech soll su engt Etablissement wi de Camp, dén eng gruss militäresch Populatio'n kreie soll, sich un eng stãdtisch Agglomératio'n rattache'ren, de' gleichzeitig gruss genug an och net zevill gruss ass. Gruss genug muss de' Agglomératio'n sin, fir datt d'Zaldoten sech net vollständig vum zivile Liewen ofgeschloss spiren, net zevill gruss duerf se sen, datt se net önnert den Zivilisten verschwannen.

All de' Titren an Argumenter, de' Diekirch konnt geltend mâchen, go'wen vun eisem Conseil Municipal önnert der Prãsidentschaft vu mengem direkten Virgãnger als Burgermèster vun der Stãdt Diekirch mat vill Geschèck an Iwerzégongskràft virbruecht.

Grad su we' de Burgermèster Jurion et den 2. Februar 1840 gemãch hãt, fir d'Usproch vun Diekirch als Garniso'nsstãdt vun der Milice unzemelden, su huet nom letzte Krich, 105 Jahr spe'der, den Hèr Burgermèster Theis an der Sótzong vum 3. September 1945 eng éstømmeg Délibératio'n durch eise Conseil huele geloss, fir d'Regierong opzefuerderen, d'historisch an åner Rechter vun Diekirch als Militãrstãdt unzeerkennen. Ech bedauern et oprichtig, datt den Hèr Theis dén Dãg net me' konnt erliwen, wo' sei Wonsch an Erföllong gãngen ass.

Den Hèr Burgermèster Greisch huet sech se'er aktiv fir de' praktesch Réalisatio'n vun dem allgemeine Wonsch vun der Diekircher Populatio'n agesãt. Önnert him huet eise Conseil décide'ert, fir dem Staat den Héreberger Terrain gratis zur Verfögong ze stellen, grad eso' wie schon 1841 de Conseil eng gruss Wiss an der Entrée vun der Stãdt absolut gratis offre'ert huet, op de' de' ål Kasèren, d'jetzigt Kolle'schgebei, ze stoen ko'm.

De Burgermèster, d'Scheffen an d'Conseilléen, de' lo a Funktio'n sen, hun hirerseits an de letzte Jahren alles nòmme me'gliches gemãch an all Sacrificen bruecht, fir d'Implantatio'n vun der Arme' zu Diekirch ze facilite'ren.

Mat grusser Fréd stelle mer fest, datt des konsequent Diekircher Kommunalpolitik vun Collaboratio'n töschent Municipalité't, Regierung an Militãrinstitutio'nen, de' hei zõnter 1840, also zõnter 115 Jahr, befollegt gött, eròm émol hir Frichten gedroen huet. Well all Ke'er, an et ass elo fir d'zwét, wann den onofhãngigen letzeburgische Staat den Service Militaire åfe'ert, da gött et e Kasernement zu Diekirch.

Dén Dãg ass ròm komm.

Wann och des Cérémonie an engem gewollt einfache Kader ofgehåle gött, ass et secher, dass se vun enger symbolischer Portée ass, net eleng fir d'Stådt Diekrich, mä fir d'ganz letzeburger Vollek.

Ech frée mech, duerfir feststellen ze duerfen, dass d'Significatio'n vun desem Festakt op eng eklatant Art a Weis durch d'Présence vun dem Représentant vun eiser grossherzoglicher Familien önnestrach gött. Am Numm vun der Stådt Diekrich drécken ech hir eis respektuös Hommagen aus.

Ech erlæbe mer, hien ze bieden, eiser vénère'arter Souveraine, der Madame Großherzogin, matzedélen, datt d'Ledd vun Diekrich d'Bedeitung vun desem Dåg wuel verstin an datt se sech och Rechenschaft driwer ofléen, datt dén Akt, dén hei vollzu gött, ganz besonesch Répercussio'nen net eleng op d'Léwensweis, mä iwerhåpt op d'Existenz vun eiser Stiedtchen ervir bringe kann.

Ech sen och besonesch zefridden, dass eise Regierungschef, den Hèr Staatsminister Joseph Bech, derbei ass. Ech kann mir d'Satisfactio'n net versoen, hei op deser Platz den Hèr Staatsminister un seng Diekricher Ascendenz z'erönneren. Hie selwer ass hei gebuere. E vu sengen Ancètren, de Burgermèster Joseph Tschiderer, dén 1843 ernannt go'f, war well 1840 am Scheferot mam Burgermèster Jurion an huet gehollef, de' Délibératio'n am Conseil ze huelen, de' den Ufank vun der militärischer Traditio'n vun Diekrich bedeit.

Ech wéss, Hèr Staatsminister, mir Diekricher wössen et all, datt Dir des Ke'er als Member vun der Regierung a besonesch als Arme'minister beim Hèr Staatsminister Dupong decisiv drop geschafft hutt, datt den neien Camp militaire op Diekrich ko'm. Mir wössen, datt o'ni Er Höllef all eis Ustrengongen hei zu Diekrich, eise ganz gudde Wöllen o'ni Resultat gewést wieren. Ech empfangen et als eng elementar Pflicht, Iech duerfir hei an aller Öffentlechkét den Dank vun der Stådt Diekrich auszesprechen.

Dem neien Arme'minister, dem Hèr Werner, an dem Bauteminister, dem Hèr Bodson, de' allebe'd, jidderén vun sengem Ressort aus, d'Exécutio'n vun desem énzigartegen Bauprojekt besuert hun, soen ech merci. Besonesch duerfir, well se d'accord waren, hei én Ensemble ze schåfen, dén opfällt durch seng Soigne'erthét an dén sich adapte'ert un engt Landschaftsbild, wát eis le'f ass.

Dé selwegten Dank ríchten mir un all hir Collaborateuren, besonesch un d'Servicer vum Hèr Staatsarchitekt, vum Hèr Direkter vun den Travaux Publics a vum Hèr Architekt-Urbaniste.

Eis Unerkennung verdéngen natirlech och de' zwe'n Architekten, de' Jahren durch d'Arbichten dirige'ert hun, d'Hèren Thill an Theis. Sie hun sich mat engem Enthousiasme an Dévouement sonnergleichen fir desen Chantier agesát. Sie hâten allerdings d'Chance, bei den Entrepreneuren,

Handwierksledd an Arbichter vill Verständnis ze fannen.

De Moment ass nu kömm, wu de Camp vun der Militärverwaltung iwerholl gött. Ech begre'ssen duerfir am Numm vun der Municipalite't vun Diekrich den Hèr Colonel Will Albrecht, Chef vum Etat-Major, mat all sengen Offize'er an Ünneroffize'er, an ech hoffen, dass mer mat hinnen all geradeso' wie mam Hèr Arme'minister als Diekricher Municipalite't de' besten Relatio'nen önnerehålen.

Ech zweiwelen kén Ablëck drun, datt dat iwerall do zo'trefft, wo 'd'Gemengenautorite't oder eis Populatio'n mat hinnen offiziell oder inoffiziell a Kontakt trött.

Meng letzt Wieder sin fir eis Zaldoten.

Le'f Jongen!

Dir hutt d'E'er, als de' allerischt vun den letzeburger Jongen an desen prachtvollen an imposanten Camp ánzeze'en. De' Installatio'nen, de' hei geschåfe go'wen, erbréngen den evidenten Beweis vun den schwe'eren Sacrificer, de' eist Vollik iwert sech hóllet, fir sengt Recht op eng wirdeg Existenz ze secheren. Ne'erens könnt elo mi deitlech wie hei zu Diekrich dé Wöllen vun alle Letzeburger zum Ausdruck.

Dir Zaldoten kommt heihinner, fir hei èr militärisch Ausbildung ze kre'en an domatt èren Service fir d'Land z'erföllen. 'T ass klar, datt den Service militaire net vu jidderengem als eppes Agréables betruecht gött. De Service militaire huet jo och net den Zweck, aus dem Rekrut e perfekten Zivilist ze máchen. Och an eistem demokratische Land bréngt de Militärdéngscht Servituten mat sich, de' net duerdurch me' licht gin, wann én derge'nt rékrimine'ert.

Trotzdem èr Présenz zu Diekirch önnert dem Zéchen vum Déngscht um Land stét, wönschen mir Diekricher, datt se fir iech an all de', de' nach kommen, a sympathischer Erönnong bleibt. Mir Diekricher se fro', datt dir heihinner kommt. Mat Ongedold hu mir op iech gewárt. Mit hätte gèren, wann eis Stådt fir jidderén vun iech zu enger zwéter Hémecht ge'f, wu én sich elo a spider ömmer wuel fillt.

Op desem Gebidd gött et och eng Diekricher Traditio'n.

D'Diekricher Wochenblåd vum 5. November 1842 huet én Bericht publize'ert iwer eng Fête zu dér d'Garniso'n ageluete war. D'Zeitong huet ervirgehewen, datt d'Fête impregne'ert war vun enger Atmosphère vu bridderlecher Hèrzlechkét, de' all Mönch de'f beåndrocht huet. An allen Hèrzer wir d'Hoffnung fest begrönnt gin, dass des Sympathie zu he'chster Entwécklong ke'm.

Dát wát töschent den ålen Diekricher Zaldoten vun 1842 me'glich war, muss och hett me'glich sen. Am Numm vun der Municipalite't gin ech jiddenfalls Iech, Monseigneur, an Erer Egenschåft als Inspecteur général vun der Arme', an Iech, Hèr Colonel, engt Versprechen: d'Versprechen, datt mir alles mán, wát vun eis of-

hängt, fir d'mönschlech Relatio'nen töchent Garniso'n an Awunnerschäft geradeso' wie virun 100 Jahr op der Basis vu brüdderlecher Härzlechkét opzebauen.»

M. Pierre Werner, Ministre de la Force armée, prit alors la parole. Voici le texte de son allocution:

« Altesse Royale,
Här Burgermeschter,
Offizéier, Enneroffizéier a Mannschaften,
Dir Dammen an dir Hären!

Geschter ass an der Kasär vu Bitburg de letzeburgische Fuendel agezunn gin. Haut get en hei um Härebiërg iwer Diekerech héichgezunn. Domat fent en éischt Kapitel an der Geschicht vun der neier letzeburger Arméi sein Ofschloss an en neit Kapitel fenkt un.

Déi zwé Bataljounen, déi am November 1945, virun baal 10 Joer, iwer Sauer a Musel gaange sin, sin démols souzesoen an d'Onbekannt erausgezunn. De Militärdengscht wor knapps agefouert, d'Arméi stouch nach an de Kannerschong a schons ass eng grouss international Missioun er zougefall. Et konnt een sech froen, waat do bei erauskomme könnt. Getrei de Responsabilitéiten, déi er mat der nei eruwerter Freihét zougefall sin, huet d'Regéirong deemols iever net gezeckt, hire Beidrag zu der Okkupatioun vun Deitschland ze liweren. An et huet sech erausgestallt, datt déi Transplantatioun an e friemen Territoire leschten Enns den Opbau vun der Arméi erlichtert huet. Net nemmen huet daat zeitweillegt Lassléisen vum alldéglechen Entourage d'Kohésion an d'organesch Wuessen vun onser klenger Arméi begënschtegt, mä och déi materiell Onnerkonft huet sech enner méi gënschtege Conditionen gestallt, wéi een se an der Zeit bei ons hätt kënne fannen.

Nodem, waat e geschter héiere konnt, kann een och unhuelen, datt d'letzeburger Zaldoten an den Aen vun den alliéierten Autoritéiten a speziell vun de franzéische Kommandanten hir Saach gudd gemaach hun an datt och déi deitsch Populatioun d'korrekt Oprieden vum durchschnettleche letzeburgischen Zaldot ze wirdegen wosst.

An der Teschenzeit hunn Regéirong a Parlament gesuergt, fir an onsem Land der Arméi e neien, modernen, gesonden Foyer ze eriichten. An deen zéie mer haut aan. Et ass e wichtege Moment, wou d'Arméi souzesoen en neie Ménage ufenkt. Well déi materiell Bedingongen, déi d'Instruktioun vum Rekrut emgin, sin net ouni Wirkong op seng Moral, op seng Leeschtong, och op seng Weiderentwecklong am zivile Liewen. 'T ass net op desem Daag, wou mer d'Realisatioun vum Camp militaire vun Diekerech am eenzelnen wirdege wellen. Daat iwerlosse mer der offizieller Aweihongsfeier, déi spéider stattfanne werd. Mä haut kenne mer schons soen, datt d'Letzeburger Vollek net gescheit huet, senge Jongen eppes Neies, Modernes, Grousegeses dohin ze setzen, well et weess, datt

deene Maueren sein deierste a stolzeste Besetz, d'Kirper an d'Séilen vu senge Jongen, uvertraut solle gin.

Et ass net fir d'éischt an onser Geschicht, datt Diekerech Garnisounsstaad ass. 'T ass een vun deene villen Exempler, déi beweisen, datt d'Geschicht sech emmer repetéiert an datt déi nämlecht Viraussetzongen och déi nämlecht Folgen mat sech brengen.

Vun elo un ass Diekerech mat der Arméi verweess, an dee frendleche Wellkomm, deen den Här Burgermeschter zum Ausdrock bruecht huet, léisst op e gudd Zesummeliewen schléissen. Am Numm vun der Arméi soen ech merci fir dee Wellkomm. De va-et-vient an onsem Camp militaire werd d'Staadbild vun Diekerech alt e besche veränneren. Am Gesellschaftsliewen, an de Geschäfte, an de Vereiner werd sech d'Präsenz vun den Truppen an hire Cadren auswirken. Den Heiserbau huet schons den Undriff kritt. Mir wenschen, datt sech all déi Ännerongen am geschtege Sen zum Wuel vun Diekerech an zum Wuel vun der Arméi auswirke sollen. D'Arméi ass drop beduecht, datt se sech virun den Diekerecher net ze schumme braucht. An Dir Diekerecher kennt Ert derzou beidroen. D'Manéier, wéi se am deeglechen Liewen mat Ere Matbierger auskent, ass den Test vum Geescht vun der Arméi. Duerfir hutt och Dir eng Responsabilitéit, déi, wéi ech weess, Dir ze droen am Stand sidd. Ech geng wenschen, datt sech bei Iech fir d'éischt eng konstruktiv öffentlech Meenong iwer d'Arméi entweckelegeng, eng öffentlech Meenong, déi mat der Arméi fillt an er helleft, hir menschlech Problemer ze léisen.

Offizéier an Enneroffizéier!

En neie Cader deet sech op, an dem Iech de Jonktem vum Land eng Zeit uvertraut gett. Et ass keng deischer, flicht, dompech a mufefech Kasär, wéi een se alt emol an der Vergaangenheet kann huet. Et ass e Camp militaire mat all deem Hellen, Leftegen, Freien, waat de Begreff « camp » an sech schléisst. Féiert déi Männer, déi Ich uvertraut gin, léiert se, instruéiert se an enger opgeschlossener Festegkeet an enger menschlecher Disciplin. Et ass an hirem eegenen Interesse, well d'Schicksal vun enger Unitéit henkt vun der prompter a geschechter Durchféierong vun den Uerderer of. Huet iever Rücksicht op hir Schwächen, op hir Nerven, hei ans do och op hir Angscht a sicht se menschlech ze erfaassen. Ennersicht och d'Reklamatiounen, grendlech, gewessenhaft, daat ass d'Wiesen vun der Demokratie. An Dir sitt eng demokratesch Arméi.

Ech weess, et ass och net emmer liicht fir Iech. Et kent leider vir, datt Der ongezillte Jongen ennert d'Fangere kritt, datt Der souzesoen daat, waat d'Elterrenhaus ennerlosst huet, Dir nozehuelen hutt. Et stellen sech psychologisch Konflikter je no dem Milieu, wou d'Rekruten hirkommen. Dir musst deene verschid-

denen Mentalitéiten Rechnong droen, an 't kann een net verlaangen, datt all Enneroffizéier en ausgebildete Pädagog sollt sin.

Et ass net, datt daat, waat ech soen, eppes Neis fir Iech ass. Er Cheffen soen Iech et zenter Joeren, an Dir gitt Iech Méi, fir 'et strikt ze observéieren. Mä ewéi am Menscheliewen ee sech virun deene grouse Momenter am Liewen besannt an seng Idee zurechtleet, fir déi nei Phas a voller Form unzegen, sou bieden ech Iech och haut, un d'Fuerderongen vun Erem Leadership, un Er immens Responsabilitéiten ze denken an en neie geeschtegen Ulaaf ze huelen, fir sie ze meeschteren.

Rekruten an Zaldoten!

Brengt och Dir e gudde Wöllen an en opgeschlossene Geesch mat an den neie Camp. D'öffentlech Autoritéiten befeisseg sech, fir Iech d'Period vum Service militaire an allen Hinsichten esou profitabel ewéi méiglech ze maan. Alldengs bleibt nach mueneches ze maen. Mir denken alt, datt elo, wou Der méi no sitt, eng ganz Partie Saachen, déi nach nemmen um Pobeier stongen, verwirklecht werde gin. De Gesondheetsdengscht, och déi intellektuell a moralisch Virubildong mussen ausgebaut gin. Iwer déi materiell Conditionen vun Erem Ennerkonft hei zu Diekrech werd Dir Iech, soubaal de Camp ganz ferdeg ass, wuel net bekloen können.

Mä doriwer eraus denkt drun, datt Der eng national Opgaaf erfüllt. An denkt och un d'international Portée vun Erem Dengscht. An denkt net, daat Joer wär fir Iech a fir d'Welt verluer.

Dir stitt an enger Reih mat Eren Altersgenossen vun den alliierten Länner, fir am Noutfall Er Familjen, Er Heiser, Er Gewaanen ze schëtzen. Dir breicht net e Joer Dengscht ze maen,

wann dobaussen an der Welt iwerall d'Jongen doheem genge bleiwen.

De Militarismus, dee leit ons net. Mir wössen och, datt eng letzeburger Arméi, op sech eleng gestallt, onst Land net verdeedege kann. Mä mir wessen och, datt den elementarsten Anstand, déi elementarst Solidaritéit, ons Eier an onsen Usproch op Freiheet an onsem Land no onser Idee ze schalten an ze walten, verlaangen, datt mer eppes fir d'Ganzt maen, onse Beidrag ze leeschten fir d'Verdeedegong vun de Werter, déi ons mat aaneren gemeinsam sin.

Datt dobei eng Regéirong deene speziellen demographeschen a wirtschaftlechen Verhältnissen hei am Land Rechnong ze droen huet, datt se ze suergen huet, datt den Effort esouwuel menschlech ewéi wirtschaftlech gesinn, net déidlech fir d'Land soll sin, daat versteet sech vum selwen. An ech kann Iech versecheren, datt et eng permanent Suerg vun der Regéirong ass, fir am Rot mat den Alliierten onse militäreschen Effort rationell an erdréiglech ze erhaalen.

Mir stin net eleng, an Dir stitt net eleng, an Dir ennerbaut mat ons d'Liewensrecht an d'Freiheitsrecht vum letzeburger Vollek. »

Pour clôturer cette cérémonie qui marque une date importante dans l'histoire de notre Force armée, le drapeau luxembourgeois fut hissé sur le mât, tandis que la musique de la Garde grand-ducale exécutait l'hymne national.

A l'issue de la cérémonie, l'Administration communale de Diekirch offrit une réception en l'honneur des invités de marque, alors que la musique du Corps de la Garde donna un concert à Diekirch qui fut vivement applaudi par la foule et qui marqua ainsi la fin d'une grande journée.

Le Dixième Anniversaire de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

Le 7 juin a été fêté le dixième anniversaire de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte. LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg avaient daigné honorer de Leur haute présence la séance commémorative organisée à cet effet et qui a eu lieu au grand auditorium de Radio-Luxembourg.

Tous les Luxembourgeois connaissent l'importance et la glorieuse histoire de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et de la Loterie Nationale créées le 25 décembre 1944, afin d'apporter autant de soulagement que possible à la misère que la guerre et l'offensive Rundstedt avaient causée au Grand-Duché. Les « Cahiers Luxembourgeois » avaient publié une

édition spéciale très dignement présentée, consacrée à l'activité de l'Œuvre Nationale. Pour ce numéro spécial, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse avait daigné écrire une Adresse. M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, dans l'Avant-Propos, dit que l'Œuvre devait porter le nom de la Souveraine, à Laquelle les Luxembourgeois n'ont cessé de témoigner un attachement reconnaissant et Qui, dans la plus grande détresse de notre pays, avait su le guider vers l'espoir de jours plus heureux. Son nom, entouré d'une affection profonde, devait être le symbole et le gage d'une solidarité nationale accrue permettant de mieux soulager les malheureux.

Le but que l'Œuvre s'était assigné a été pleinement atteint au cours des années de son existence.

Parmi les personnalités qui assistèrent à la séance commémorative au grand studio de Radio-Luxembourg, on remarquait les Membres du Corps diplomatique, plusieurs Membres du Gouvernement, les Chefs des Administrations publiques, les autorités ecclésiastiques, des représentants de la vie industrielle et culturelle ainsi que les membres du Conseil d'Administration de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagnées du Capitaine N.-J. Prussen, Aide de Camp, furent reçues à Leur arrivée par M. Emile Reuter, Président du Conseil d'Administration de Radio-Luxembourg, M^{me} Funck-Gindorff, Présidente de l'Œuvre, tandis que l'Orchestre de Radio-Luxembourg exécutait l'hymne de la Maison grand-ducale.

Après que Leurs Altesses Royales eurent pris place, M. le Directeur Joseph Kauffman, Secrétaire Général de l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte, prononça l'allocution suivante :

« Madame,
Monseigneur,

A l'ouverture de cette séance anniversaire, je Vous offre, au nom de l'Œuvre Nationale de Secours et de la Loterie Nationale, un respectueux souhait de bienvenus et le déférent hommage de notre attachement fidèle à Vos personnes et à Votre Maison. Nos cœurs débordent de reconnaissance, lorsque, jetant un regard vers le passé, nous nous rappelons les insignes marques d'intérêt et d'encouragement dont Vous avez daigné entourer la création et l'évolution de cette œuvre qui porte Votre nom.

Votre auguste nom qui, tel un pavillon royal, a couvert nos efforts et nos activités, a constitué, pour notre œuvre, la légitimation la plus flatteuse auprès de la population luxembourgeoise, en même temps que la meilleure introduction qui se puisse concevoir, auprès des autorités et des associations de bienfaisance étrangères.

En permettant aux Princes et Princesses de Votre Maison de présider à la mise en place de ses commissions de travail, en honorant de Votre présence les manifestations publiques de notre œuvre, en suggérant de nouvelles orientations à son activité, Vous avez bien voulu lui apporter un témoignage constant de Votre haute et vigilante sollicitude. Souffrez donc, Madame, Monseigneur, qu'au nom des dirigeants de l'Œuvre et de la Loterie Nationale, auxquels j'associe les nombreuses victimes de guerre qui ont pu trouver, grâce à ces deux institutions, quelques soulagements, je Vous renouvelle l'expression d'une gratitude profondément émue et d'une soumission fidèle à Vos directives futures.

Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Vous avez bien voulu vous réunir ce soir autour de Leurs Altesses Royales pour fêter, avec nous, le dixième anniversaire de l'Œuvre Nationale de Secours et de la Loterie Nationale. Ces deux institutions, dont la première a été créée par arrêté grand-ducal de Noël 1944 et dont la seconde fut rétablie par arrêté grand-ducal du 13 juillet 1945, semblent, à première vue, s'opposer par les sentiments contradictoires qu'elles éveillent.

En effet, l'Œuvre Nationale de Secours, destinée à subvenir aux besoins des victimes de la guerre, évoque des souvenirs douloureux et un passé tragique, alors que la Loterie Nationale fait penser aux jeux amusants du hasard. Mais si l'on se souvient que l'Œuvre Nationale de Secours a distribué, pendant les dix premières années de son existence, 75 millions de francs en secours pécuniaires et autres et que, sur ces répartitions, 50 millions proviennent de la Loterie Nationale, on se rend compte, combien ces deux institutions sont intimement et nécessairement liées entre elles, combien l'une est le soutien indispensable de l'autre. S'il est vrai, d'autre part, que les bonnes actions enrichissent leurs auteurs, on peut dire qu'à la Loterie Nationale tous les participants sont gagnants, les uns, pour avoir été directement favorisés par le sort, et tous, pour avoir contribué à remplir les fonds placés à la disposition des Œuvres de solidarité et de bienfaisance.

Mais il serait injuste de taire que l'Œuvre Nationale de Secours a retiré de puissants moyens d'action des initiatives de notre Gouvernement prises pendant son exil et continuées après son retour, des subventions de tout ordre accordées par les comités d'entraide formés durant la guerre dans les grands pays alliés par de généreux compatriotes et autres amis du Luxembourg, de l'appui constant du clergé, de nos administrations publiques et de nos autorités communales, du soutien spontané de la presse luxembourgeoise et d'innombrables donateurs particuliers.

Que tous ceux, qui ont orienté ou secondé nos efforts, veuillent bien accepter l'hommage ému de notre vive reconnaissance.

L'occasion ne se prête évidemment pas à des exposés historiques et comptables.

Une brochure commémorative, éditée dans le cadre des "Cahiers Luxembourgeois" et dont les auteurs se sont efforcés à encadrer les statistiques et comptes-rendus qu'elle contient par des productions littéraires et artistiques de choix, rendra compte, par le détail, de l'origine des recettes et de l'emploi des fonds gérés par l'Œuvre. Nous nous permettons d'en adresser un exemplaire à chacun de vous, en témoignage de l'activité et en souvenir du dixième anniversaire de notre institution.

Il me tient encore à cœur de mettre en relief les excellents rapports que notre Œuvre a toujours connus avec les autres institutions de bienfaisance du pays, ainsi qu'avec les associations de la résistance et des victimes de guerre. L'action parallèle de tous ces organismes aurait pu s'épuiser en de vaines rivalités et en de mesquines querelles de compétence. Je me plais à proclamer qu'il n'en a été rien et que l'Œuvre Nationale de Secours a constamment pu collaborer, avec les unes et les autres, dans un esprit de compréhension fraternelle et loyale auquel je tiens à rendre un hommage public.

Les bénéficiaires de nos efforts réciproques ont été les victimes de la guerre et l'ensemble des indigents et déshérités du pays.

Lorsqu'on commémore un anniversaire, il sied, en général, de souhaiter au jubilaire des lendemains prolongés et prospères.

Vous me permettrez de terminer par un vœu contraire, en souhaitant que l'Œuvre Nationale, en tant du moins que son action s'applique aux victimes de la guerre, n'ait plus d'autre anniversaire à fêter à l'avenir.

Que disparaissent les besoins et les misères actuels que notre Œuvre est appelée à soulager, que les temps qui viennent n'engendrent plus jamais de nouvelles victimes de guerre, tel est le vœu que je formule en conclusion à mes paroles.

Il me reste encore à remercier cordialement la direction de la Compagnie luxembourgeoise de Radio-Diffusion d'avoir bien voulu nous continuer un appui qu'elle ne nous a jamais mesuré, en nous permettant de réunir chez elle cette brillante assemblée et en nous accordant les faveurs d'une audition de son orchestre, dont les artistes, dirigés par Maître Pensis, seront tantôt, nous le devinons, égaux à eux-mêmes, c'est-à-dire parfaits.

Je passe la parole à Monsieur Pierre Frieden, Ministre de l'Éducation Nationale, tout en le remerciant vivement de l'apport en idées et en éloquence qu'il veut faire ce soir à l'Œuvre Nationale de Secours de Madame la Grande-Duchesse. »

M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, s'adressa ensuite en ces termes à Leurs Altesses Royales et à la nombreuse assistance :

« Altesses Royales,

Le cadran solaire d'un vieux village de France porte l'inscription suivante : "Je ne compte que les heures ensoleillées." Si l'on voulait écrire l'histoire des dix dernières années de notre vie publique selon le même principe de sélection et ne raconter que les événements heureux, il faudrait citer en premier lieu l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte qui est à l'honneur ce soir.

Mais ce serait faire violence à la vérité historique ; ce serait méconnaître une loi fondamentale de la vie des hommes et de celle de la nature : la lumière — comme le bonheur — comme la joie, comme tout événement heureux

apparaît sur une trame de douleur et de deuil ; les étoiles ne brillent que sur un fond d'ombre et de nuit.

Ainsi le filigrane doré de la fière et radieuse histoire de l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte se profile sur la toile de fond sombre et sanglante de l'occupation ennemie et de la guerre mondiale.

Le célèbre sociologue Proudhon a dit : "Tout ce que je suis et tout ce que j'ai fait, je le dois au désespoir." On pourrait en dire autant de l'Œuvre que nous fêtons ce soir. Elle est née dans le désespoir, dans un moment de suprême détresse du pays. Elle est née du sein de l'ouragan comme l'éclair le plus vif jaillit de la nuée la plus sombre.

Remémorons en quelques minutes la genèse de l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte en la situant dans le mouvement général de notre histoire et en précisant l'esprit dans lequel elle a été conçue.

Après la libération partielle du pays le 10 septembre 1944, sous un rayonnement de joie infinie, le peuple s'était remis au travail de déblaiement et de reconstruction matérielle et morale du pays. La tâche était immense, dure, inédite, sans précédent et sans exemple. Tout était improvisation et les cœurs et les corps étaient fatigués, usés par quatre années d'occupation et de lutte. Il fallait épurer, juger, faire justice, œuvre toujours difficile et délicate, difficile surtout dans le feu des colères légitimes et dans les passions mauvaises et des rancunes. Il fallait apaiser, panser les cœurs ulcérés, envenimés de toutes les injustices, brimades et tortures que la terreur nazie avait exercées sur notre peuple. Il fallait diriger la sainte colère vers les formes disciplinées de la justice et de la modération. Il fallait reconduire les esprits vers les principes d'une démocratie équilibrée et humaine. Le Gouvernement pour sa part comprit la tâche et l'aborda avec clairvoyance et une volonté de justice et de modération, en attendant avec impatience le retour des exilés et déportés et la libération totale du pays.

Survint l'effroyable catastrophe de l'offensive Rundstedt le 16 décembre 1944. Pendant que la bataille faisait rage et que le canon secouait l'horizon proche, chaque soir, les membres du Gouvernement se réunissaient dans le cabinet du Ministre d'État Pierre Dupong. Novice d'à peine un mois, je me sentais effrayé devant l'énormité des problèmes qui de toutes parts et sur tous les secteurs de la vie publique nous assaillaient comme une marée immense. Je revois encore le Chef du Gouvernement inébranlable et d'apparence calme, serrant les dents et tenant bon sous l'averse des nouvelles qui lui venaient de tous les coins du pays. Les obus sifflaient sur la ville et éclataient de-ci de-là jusque dans le clocher de la cathédrale voisine. Les nouvelles se précisaient, les ruines s'accumulaient dans le pays et les dégâts se chiffraient par milliards. Était-ce le coup de grâce pour le pays, la fin

de l'Etat et de la nation? Pourrions-nous jamais nous relever de ce désastre?

La question effleurait nos esprits, mais personne n'osait la formuler en paroles. Les hommes d'expérience qui tenaient le gouvernail du pays savaient qu'en politique le désespoir est toujours une faute, qu'il faut espérer contre l'espoir et persévérer quand tout semble perdu. Pouvions-nous faire autrement quand à proximité sur le champ de bataille un grand général américain à la tête de ses troupes héroïques proclamait qu'il faut risquer dans le danger et ne jamais écouter la voix de la peur.

Et sous le coup des nouvelles, sous le chiffre des pertes et l'image des ruines surgissaient nos projets d'avenir, nos plans de reconstruction matérielle et morale. Où trouver les moyens, les ressources et les énergies pour réaliser une œuvre qui dépassait apparemment nos possibilités? Le Chef du Gouvernement n'entrevit qu'un moyen, le seul efficace: la solidarité nationale, le dévouement et la générosité de tous et de chacun. M. Dupong avait une foi entière dans son peuple et ses destinées. La Souveraine du pays partageait cette confiance. Une fois de plus, l'optimisme eut raison des sceptiques et des pusillanimes.

Le peuple comprit. Le courage, la magnanimité, l'énergie et la foi levèrent comme une semence de printemps sur les pas de la Souveraine qui, des mois durant, parcourut nos villes et villages en ruines comme la grande semeuse d'espoir et d'énergie. Puis-je Vous rappeler, Altesse Royale, les cortèges émouvants à travers ces villages détruits de la Moselle où, entraînées par Votre présence, les populations entonnaient les hymnes nationaux qui éclataient entre les longues et funèbres rangées de ruines comme les clairons de la résurrection et du triomphe. Moments pathétiques où l'âme de notre peuple se découvrait dans ses tréfonds, où les sources des sentiments les plus nobles s'ouvrirent à Votre passage et par l'effet de Votre exemple. Après ces visites, le Gouvernement savait que le pays serait sauvé, puisque l'âme du peuple était sauvée.

Me permettez-Vous de rappeler une anecdote qui, sans son réalisme cru, jure avec le pathétique des souvenirs que j'évoque, mais qui, sous l'accent rude de l'humour mosellan, rend si bien le son du cristal pur de ces cœurs vaillants. La vie est ainsi faite: le sublime avoisine le trivial — et même l'exige. Un jour, je visitai mon village natal aux trois quarts détruit par les bombes incendiaires, où une partie de la population évacuée était revenue s'installer dans les baraques abandonnées par les Allemands. Je m'informai des conditions de vie; les vivres manquaient et l'on couchait sur la paille. "Par-dessus le marché", disait un jeune vigneron, "ça fourmille de puces affamées." — "Oh", fit un autre, "pourquoi se plaindre? Mer werten dach nach di puer Fle' mat dorch kre'n." (Il faut bien que nous prenions sur nous ces quelques puces!) La réplique pourrait figurer dans la

trame d'une tragédie de Shakespeare. C'était en langage plaisant le mot d'ordre et la clé du problème: si all mat dorrech kre'n. Aider tout le monde à vivre; se tenir par la main les uns les autres pendant le passage difficile.

Voilà, Mesdames et Messieurs, le climat moral dans lequel naquit l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte. Les considérants de l'arrêté grand-ducal signé par la Souveraine à Londres le jour de Noël, qui rappelle le jour le plus sublime de l'histoire humaine où naquit sur la paille et sous le souffle de l'âne et du bœuf celui qui devait proclamer un jour comme loi suprême de la vie et comme principe régulateur de toute notre civilisation, de notre politique et de notre morale: la solidarité et la charité dont les formes élémentaires sont la justice et l'équité. Ces considérants laconiques sont comme la lave refroidie du même feu intérieur. Nous aussi nous voulions faire œuvre de justice et d'équité, non pas selon la lettre du droit écrit, mais selon des principes du droit non écrit, fondé dans la foi chrétienne. Nous devinions que la tâche était autant morale qu'administrative et gouvernementale, qu'il fallait une œuvre profondément humaine, qu'il fallait des hommes animés par l'esprit de dévouement, de générosité, de charité. Nous conçûmes deux institutions nouvelles qui devaient en dehors de la législation courante et des administrations d'Etat faire face aux problèmes spécifiques soulevés par la situation nouvelle du pays. C'était d'un côté l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte et de l'autre l'Œuvre des Pupilles de la Nation. Toutes deux sont de création gouvernementale et se présentent sous la vêtue sévère d'arrêtés-lois. Leur objectif est de porter secours aux familles éprouvées par la guerre et la Résistance. Dans leur exécution et dans leur esprit, elles sont une innovation, elles négligent l'appareil administratif de l'Etat qui, si utile, si nécessaire soit-il, n'aurait été peut-être pas à même de créer le climat moral dans lequel il fallait œuvrer. Car le problème n'était pas seulement de trouver de l'argent, des vêtements et des vivres, il fallait un esprit d'initiative, de dévouement personnel, une chaleur humaine que le concours volontaire et le dévouement spontané garantit mieux que l'appareil administratif. Il fallait trouver une forme intermédiaire entre l'administration impersonnelle et l'individualisme de la charité personnelle et privée. Ou plutôt il fallait combiner les deux dans une synthèse vivante. La dénomination même, prêté gracieusement par notre Souveraine, devait exprimer ce caractère à la fois national et personnel de l'Œuvre. La Souveraine, personnification vivante de l'idée et de la solidarité nationales, donnait Son nom, Son autorité, Son prestige, mais aussi tout Son cœur à cette institution.

L'idée s'est révélée des plus heureuses et fructueuses. On n'a qu'à lire le magistral rapport de l'infatigable Secrétaire général, pour apprécier l'immense apport de cette œuvre à la reconstruc-

tion sociale du pays. Nous restons pleins d'admiration et de reconnaissance devant une activité de dix années gratuite, généreuse et intelligente. On peut dire que l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte a bien mérité du pays.

Ainsi je suis persuadé que ce soir tout un concert de gratitude se forme de par le pays, que des milliers de compatriotes, de familles éprouvées par la guerre, bénissent ceux qui ont conçu et dirigé cette Œuvre. Le Gouvernement est le premier à remercier le Conseil d'Administration, sa Présidente, ses membres et son Secrétaire général de leur inlassable dévouement. Au dire de votre Secrétaire général, les fleurs que ce soir nous déposons pour vous seraient en même temps des gestes d'adieu prochain. Serait-ce donc déjà la retraite ou l'éclipse? Cela dépend des besoins et des nécessités, cela dépend encore de notre volonté. Quoi qu'il en soit, nous acceptons la formule par laquelle votre Secrétaire général termine son beau rapport: "Si l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte est amenée à réduire de plus en plus son activité directe, elle devra élargir de plus en plus son activité indirecte, je veux dire continuer à donner l'exemple du dévouement intelligent et méthodique, continuer à réaliser la concentration des activités charitables et l'utilisation systématique de tous les moyens qui ont si efficacement servi pendant dix années la cause de la justice et de l'équité."

On dit qu'il y a une heure pour chaque chose — pour le parfum des roses et l'éclat des neiges. Mais il est des choses qui n'ont pas d'heure fixe, qui n'ont pas de saison, parce qu'elles sont de toujours, comme l'air que nous respirons, comme la lumière que nous accueillons — la solidarité humaine en est une, indispensable à toutes les étapes de notre vie humaine. L'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte pourra disparaître un jour, son esprit, son principe et son exemple doivent subsister.»

La seconde partie de la séance commémorative comprenait un concert symphonique offert par l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction du Maître Henri Pensis. Au programme figuraient des Œuvres de Grétry, Franco, Mozart, Mendelssohn et Prokofieff.

A l'issue du concert, l'Orchestre symphonique joua l'hymne national et le « Wilhelmus ». Ensuite, la Présidente de l'Œuvre Nationale Grande-Duchesse Charlotte remit un exemplaire du numéro spécial des « Cahiers Luxembourgeois » à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

La soirée consacrée au dixième anniversaire de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et à la Loterie Nationale se clôture par une réception avec buffet froid offert dans les salons de Radio-Luxembourg à la Villa Louvigny.

1955

Le Congrès de la Fédération Internationale des Journalistes à Luxembourg

Le Comité Exécutif de la Fédération Internationale des Journalistes, qui groupe les journalistes de 18 Etats et qui compte plus de 40.000 membres, s'était réuni à Luxembourg, du 5 au 11 juin 1955, sous la présidence de M. C. J. Bundock, assisté de M. Stijns, Vice-Président.

A cette réunion assistaient les délégués d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Canada, du Danemark, de France, de Grande-Bretagne, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Norvège, de la Sarre, de Suède et de Suisse.

L'ordre du jour de la réunion à Luxembourg comprenait les points suivants:

Rapport du Président; Affiliation de la Finlande; Pénétration de la F.I.J. dans l'Orient moyen; Proposition du Comité de Presse de l'Amérique Latine de former une organisation internationale unique; Appel de l'Organisation Internationale des Journalistes (Prague) pour organiser une rencontre vers la fin de 1955 de journalistes de tous pays « sans distinction d'opinions politiques ou autres »; Le centre perma-

nent de documentation concernant la liberté de la presse; La Carte de Presse Internationale; Enquête concernant les systèmes de pension pour journalistes; Défense des intérêts des journalistes-correspondants à l'étranger; Le Bulletin; Situation financière; Amendement aux statuts concernant la représentation de la F.I.J. aux conférences internationales et concours de la part d'anciens membres du Bureau; Activités futures de la F.I.J.

Quant au premier point à l'ordre du jour, rappelons que les délégués votèrent à l'unanimité l'admission de la Finlande au sein de la Fédération Internationale des Journalistes. Tous les autres points furent présentés et longuement discutés par le Comité Exécutif. En ce qui concerne la proposition du Comité de Presse de l'Amérique Latine de former une organisation internationale unique, celle-ci a été repoussée par le Comité Exécutif du fait qu'une collaboration avec l'Organisation Internationale des Journalistes, fondée en 1946 à Copenhague et dont le siège est à Prague, a été jugée impos-

sible, la liberté de la presse n'existant pas dans la plupart des pays groupés dans cette organisation.

Quant à l'appel de l'O.I.J. pour organiser une rencontre des journalistes de tous les pays, la résolution suivante a été adoptée par le Comité Exécutif:

« La F.I.J. n'est pas à même de participer à une telle rencontre ou de recommander aux organisations affiliées de donner suite à une telle invitation.

« Cette rencontre ne répond à aucun besoin et les conditions de son succès ne sont pas réunies. Cela s'explique par le fait que l'organisation communiste s'inspire d'une idéologie contraire aux principes intangibles de la presse du monde libre.

« La F.I.J. maintient que la liberté de la presse, et notamment la liberté de recueillir des informations, la liberté d'opinion, de commentaire et la liberté de diffusion des nouvelles, sont indispensables à l'expression de la vérité, à l'entente internationale ainsi qu'à la parfaite entente entre les journalistes.

« En conséquence, la F.I.J. pense que les journalistes du monde libre ne peuvent pas mener des discussions communes avec une organisation qui proclame des principes qu'elle ne défend pas: liberté d'opinion, d'information et de presse. Nos objections tomberont peut-être un jour. Mais rien ne permet d'admettre aujourd'hui que la situation ait subi quelque changement.

« Le Comité Exécutif de la F.I.J., conformément à la résolution du Congrès de Bordeaux en 1954, réaffirme son refus d'établir quelque contact que ce soit avec l'organisation internationale communiste des journalistes. »

Au cours de cette réunion M. Stijns, Vice-Président de la Fédération Internationale des

Journalistes, fit un exposé sur la défense des intérêts des journalistes-correspondants à l'étranger, notamment en matière de traitements et de pensions. Il fut décidé en outre de renforcer les relations avec l'ONU, l'UNESCO et l'O.I.T. et d'en nouer avec le Conseil de l'Europe, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et tous les organismes qui, comme la F.I.J., défendent le principe de la liberté d'expression.

Au cours de sa dernière séance, le Comité décida de tenir le Congrès de 1956 à Baden-Baden.

Rappelons encore que de nombreuses réceptions et plusieurs déjeuners eurent lieu en l'honneur des congressistes. M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Jean Fohrmann, Député-Maire de la Ville de Dudelange, la Direction de la Société ARBED, la Haute Autorité de la C.E.C.A., la Direction de l'Etablissement Thermal de Mondorf-les-Bains, Radio-Luxembourg, la Municipalité d'Echternach, de Diekirch et de Vianden, etc. reçurent les journalistes au cours de leur séjour à Luxembourg et dans le Grand-Duché.

Relevons pour terminer que les congressistes déposèrent une gerbe de fleurs devant le Monument du Souvenir et qu'une délégation, comprenant les membres du bureau MM. C. J. Bundoock, Président, Stijns, Vice-Président, A. Van Rantwijk, Conseiller, Théo Bogaerts Jr., Secrétaire-Trésorier, et Armand Schleich, Président de l'Association des Journalistes Luxembourgeois, fut reçue en audience par LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, en présence de S. Exc. M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

La Navigation aérienne au Grand-Duché de Luxembourg

L'inauguration de la ligne aérienne Reykjavik-Luxembourg le 22 mai 1955 avait été fêtée à Luxembourg d'une façon toute particulière par M. le Ministre des Transports Victor Bodson, ainsi que par les milieux qui s'intéressent aux problèmes de la navigation aérienne au Grand-Duché et au développement de l'Aéroport de Luxembourg. La raison en était que cette ligne a ouvert des perspectives nouvelles à notre aviation, en reliant Luxembourg à New-York, c'est-à-dire au Nouveau Monde.

Profitant de cette liaison aérienne directe entre Luxembourg et New-York, M. le Ministre Victor Bodson a fait récemment un voyage-éclair à New-York avec les « Icelandic Airlines ». Il était accompagné de M. Pierre Hamer, Commissaire du Gouvernement au Ministère des Transports.

A son retour, M. le Ministre des Transports a donné une importante conférence de presse au cours de laquelle il a exposé la situation actuelle de la navigation aérienne au Luxembourg et défini la politique du Ministère des Transports vis-à-vis des problèmes de l'aviation.

Voici le document qui a été remis à la presse à cette occasion et qui résume l'exposé de M. le Ministre Bodson:

1^o Caractère international du trafic aérien luxembourgeois.

Le trafic aérien luxembourgeois est presque exclusivement international. Il n'existe en effet qu'un seul aéroport public et douanier au Grand-Duché: l'aéroport de Luxembourg-Sandweiler. Le seul aérodrome privé du pays se trouve à Wiltz dans les Ardennes luxembourgeoises. Il n'est accessible qu'aux avions de sport et de tourisme. Les lignes internationales touchant actuellement l'aéroport de Luxembourg sont les suivantes:

SABENA:

Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg et vice-versa, deux fois par semaine;

SABENA:

Bruxelles-Luxembourg-Stuttgart et vice-versa, deux fois par semaine;

LOFTLEIDIR:

Reykjavik-Hambourg-Luxembourg-Reykjavik, une fois par semaine;

EAGLE AVIATION:

Londres-Luxembourg-Innsbruck et vice-versa, deux fois par semaine.

Des négociations sont en cours en vue de la création d'autres lignes.

2^o Situation du Grand-Duché dans la géographie des communications.

L'aéroport de Luxembourg est situé en plein centre d'une des régions les plus peuplées du monde: bassins miniers et métallurgiques du Luxembourg, de la Lorraine, de la Sarre, de la Rhénanie, de Liège et de Charleroi. Le pays exerce en outre une grande attraction sur les touristes de tous les pays par suite de ses beautés naturelles et du développement de son industrie

hôtelière. L'aéroport de Luxembourg est donc naturellement appelé à jouer un rôle important dans les communications aériennes européennes. Notons encore qu'il est très bien dégagé et que les conditions atmosphériques sont en général plus favorables qu'aux aéroports des pays environnant le Grand-Duché.

3^o Participation du Grand-Duché au trafic aérien.

Il existe une compagnie luxembourgeoise, la Société luxembourgeoise de navigation aérienne (Luxembourg Airlines) qui a exploité en 1947, 1948 et 1949 des liaisons aériennes régulières entre Luxembourg, d'une part, et Paris, Bruxelles, Londres, Francfort, Zurich, Nice, Rome, Athènes et Lydda, d'autre part. La compagnie possède actuellement un DC3 qui fait du transport irrégulier de personnes et de fret entre Luxembourg et les aéroports européens. Elle compte reprendre l'exploitation de lignes régulières dans un avenir rapproché.

4^o Installations techniques à l'aéroport de Luxembourg.

L'aéroport dispose d'une piste principale de 2000 x 60 m, qui sera portée en septembre 1955 à 2830 m. Les travaux actuellement en cours consistent notamment dans le déplacement d'une masse de terre de 4 millions m³. Une deuxième piste a les dimensions suivantes: longueur 1600 m, largeur 50 m. Une aérogare avec toutes les facilités nécessaires: Tour de Contrôle, Service des Télécommunications, Service Météorologique, Douane, poste de Gendarmerie, bureaux pour les compagnies, café, etc. est en service. Un grand hangar en béton précontraint a été loué à « Luxembourg Airlines » qui y exploite un atelier de réparation pour DC3 et DC4. Un petit hangar

métallique abrite les avions de sport et de tourisme. Le balisage lumineux des pistes est terminé. Actuellement, on travaille au déplacement du balisage d'approche, déplacement motivé par les travaux de prolongement de la piste principale. Un centre d'émission moderne a été construit et doté de l'équipement le plus moderne. Un système radio-électrique d'atterrissage sans visibilité (système ILS) est partiellement installé (Localizer et trois Markers). Le système ILS sera complété dans un proche avenir par l'installation d'un radiophare d'alignement de descente (ILS-Glidepath). Le service-incendie est doté des véhicules suivants: fourgon-incendie à châssis Walter sur le modèle de ceux existant à l'aéroport de New-York-Idlewild, camion-réservoir eau de 6000 litres, véhicule de premier secours, ambulance.

5° Voies aériennes.

Deux importantes voies aériennes se croisent au-dessus du Grand-Duché: la voie Bruxelles-Zurich et la voie Paris-Francfort. Le trafic de l'aéroport de Luxembourg peut donc s'écouler dans toutes les directions. En relation avec la création de ces voies aériennes, l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale a reconnu l'aéroport de Luxembourg comme aéroport nécessaire au trafic aérien international.

6° Trafic aérien.

Le trafic aérien à l'aéroport de Luxembourg est déjà assez important. Les chiffres suivants le prouvent:

	Nombre de mouvements	
	Avions légers	Avions de transports
1946	836	196
1947	2952	1268
1948	2788	716
1949	3590	484
1950	2656	946
1951	2338	960
1952	1784	668
1953	2574	1519
1954	5088	1545

	Passagers	
	Arrivées	Départs
1946	739	718
1947	2262	2203
1948	1043	1147
1949	599	524
1950	3154	3371
1951	1844	2106
1952	1012	773
1953	1936	2017
1954	1918	1833

7° Législation aéronautique.

Les lois et arrêtés suivants ont été publiés au « Mémorial »:

1) Loi du 31 janvier 1948, relative à la réglementation de la navigation aérienne;

- 2) Loi du 25 mars 1948, relative à l'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg à la Convention relative à l'aviation civile internationale et à l'accord relatif au transit des services aériens internationaux, établis le 7 décembre 1944 par la Conférence internationale de l'aviation civile, réunie à Chicago;
- 3) Arrêté grand-ducal du 4 mai 1949, portant réglementation provisoire sur les brevets et licences du personnel de conduite des aéronefs civils;
- 4) Loi du 22 juin 1949, portant organisation des services de l'Aéroport de Luxembourg;
- 5) Loi du 25 juillet 1949, approuvant la Convention Internationale pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international et le Protocole additionnel, signés à Varsovie, le 12 octobre 1929;
- 6) Arrêté grand-ducal du 25 avril 1951, déterminant les conditions à remplir par les candidats aux différentes fonctions des services de l'Aéroport de Luxembourg;
- 7) Arrêté ministériel du 26 avril 1951, portant fixation du modèle des certificats médicaux exigés des candidats aux différentes fonctions des services de l'Aéroport de Luxembourg;
- 8) Arrêté ministériel du 26 avril 1951, portant fixation des programmes des examens à subir par les candidats aux différentes fonctions des services de l'Aéroport de Luxembourg;
- 9) Arrêté grand-ducal du 22 mai 1951, déterminant les taxes d'atterrissage et de stationnement à l'Aéroport de Luxembourg;
- 10) Arrêté grand-ducal du 11 juin 1951, portant règlement de la circulation aérienne;
- 11) Arrêté grand-ducal du 26 juin 1951, concernant les documents de bord des aéronefs civils;
- 12) Arrêté ministériel du 7 novembre 1952, concernant le contrôle pour la délivrance et le maintien des certificats de navigabilité des aéronefs civils;
- 13) Arrêté grand-ducal du 6 juillet 1953, déterminant les taxes d'éclairage des pistes à l'aérodrome de Luxembourg;
- 14) Arrêté grand-ducal du 6 juillet 1953, réglementant la prise de vues aériennes au-dessus du Grand-Duché de Luxembourg et le transport d'appareils photographiques et cinématographiques à bord d'aéronefs;
- 15) Arrêté grand-ducal du 9 février 1955, concernant les prescriptions douanières en matière de navigation aérienne;
- 16) Loi du 14 février 1955, portant approbation de 2 Protocoles concernant certains amendements à la Convention relative à l'aviation civile internationale, faite à Chicago, le 7 décembre 1944, adoptés par l'Assemblée de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale à la 8^e Session à Montréal.

8° Accords aériens.

Le Grand-Duché a signé et ratifié des accords aériens avec une série de pays:

Pays	Date de la signature	Ratification
Pays-Bas	Echange de notes des 14 avril et 23 juin 1948	24 août 1951
Portugal	21 octobre 1950	24 août 1951
Confédération Helvétique	9 avril 1951	13 août 1952
Grèce	22 octobre 1951	2 mars 1953
Autriche	13 octobre 1952	20 mai 1953
Islande	23 octobre 1952	20 mai 1953
Norvège	17 novembre 1952	20 mai 1953
Suède	17 novembre 1952	20 mai 1953
Irlande	27 juillet 1954	18 février 1955

Un accord aérien existe également avec le Royaume-Uni, mais uniquement pour la ligne Luxembourg-Londres.

En ce qui concerne la Belgique, le Traité d'Union Economique institue une liberté pleine et entière des transports aériens entre les partenaires de l'Union économique.

9° Politique aérienne.

Le Grand-Duché de Luxembourg, pays touristique par excellence, est en ce qui concerne les transports aériens un partisan convaincu de la liberté de l'air.

Pour les *transports aériens irréguliers* de fret ou de personnes il a adopté, en conséquence, la réglementation libérale suivante s'appliquant à tous les pays membres de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale:

Conformément à l'article 5 de la Convention de Chicago, tous les vols autres que ceux des services aériens réguliers sont libres.

Dans l'intérêt de la sécurité de la navigation aérienne, les procédures de télécommunications et des règles de vol de l'OACI doivent être appliquées. En outre, les autorités du contrôle de la circulation aérienne doivent être informées des mouvements de l'aéronef avec préavis d'usage.

En cas d'atterrissage au Grand-Duché de Luxembourg, cet atterrissage doit avoir lieu à l'aéroport de Luxembourg.

Les assurances d'usage couvrant les dommages généralement quelconques causés éventuellement aux tiers doivent être conclues.

Pour l'établissement de *lignes régulières*, une autorisation du Ministre des Transports est nécessaire. Toutefois, celle-ci est accordée facilement.

Le Luxembourg regrette que certains pays, et notamment les Etats-Unis, ne poursuivent pas ou ne poursuivent plus une politique libérale en matière de transports aériens. Certains qui avaient cette politique libérale au début l'ont provisoirement abandonnée pour des raisons économiques nationales.

Le Luxembourg pense que seule une politique basée sur la liberté de l'air est susceptible de promouvoir efficacement les transports aériens et les échanges commerciaux et touristiques.

Le Luxembourg regrette tout spécialement que les Etats-Unis refusent actuellement encore de conclure avec lui un accord aérien pour l'établissement d'une ligne régulière entre Luxembourg et New-York et vice-versa.

Cette attitude viole l'esprit de la Convention de Chicago relative à l'organisation de l'aviation civile internationale, la Charte des Nations Unies et tout spécialement le Traité de l'Atlantique Nord en établissant une discrimination entre le Luxembourg et les autres pays membres de l'OTAN. Elle est d'autant plus étrange que les Etats-Unis ont conclu des accords aériens avec la plupart des nations libres et même l'Allemagne, ancienne nation ennemie pendant la deuxième guerre mondiale, alors que le Luxembourg se trouvait comme allié pendant cette guerre et la guerre de Corée aux côtés des Etats-Unis.

Mais les Etats-Unis ne refusent actuellement non seulement à un transporteur aérien régulier luxembourgeois, à savoir la « Société luxembourgeoise de navigation aérienne (Luxembourg Airlines) », les droits d'atterrissage sur leur propre territoire, mais ils refusent également en ce moment à un transporteur aérien régulier américain, à savoir « Seaboard and Western Airlines Inc. », d'utiliser l'aéroport de Luxembourg comme terminus européen de ses lignes transatlantiques régulières.

Cette situation paraît difficilement acceptable pour le Gouvernement luxembourgeois, auquel il est impossible d'admettre qu'une nation alliée et amie défende toutes relations commerciales directes dans le domaine des transports aériens entre son propre territoire et le Grand-Duché. Le Gouvernement luxembourgeois a fait preuve dans cette affaire de beaucoup de compréhension et de patience. Il s'attend maintenant à ce que le Gouvernement des Etats-Unis fasse des diligences pour faire cesser la situation présente, qui est juridiquement insoutenable et économiquement malsaine.

Luxembourg, le 25 juillet 1955.

Conférence Internationale du Travail

Bilan de la 38^e session.

Du 1^{er} au 23 juin 1955 a eu lieu, au Palais des Nations à Genève, la 38^e session de la Conférence Internationale du Travail. Ouverte par M. Roberto Ago, Président du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail, elle a été présidée par M. Fernando Garcia-Oldini, Ministre du Chili en Suisse.

A cette session ont participé plus de 700 délégués, conseillers techniques et observateurs représentant les Gouvernements, les employeurs et les travailleurs de 74 pays et territoires. Ces deux chiffres n'avaient jamais été atteints au cours des sessions précédentes. Le Luxembourg était représenté par une délégation tripartite statutairement complète, dont les membres d'employeurs et travailleurs avaient été désignés suivant les propositions des organisations professionnelles les plus représentatives.

Vingt-deux Ministres, dont le Ministre du Travail luxembourgeois, M. Nic. Biever, ont pris la parole dans le débat général de politique sociale, au cours duquel il a été donné lecture de messages du Président Eisenhower et du Président Nehru. Cette discussion était axée sur le problème des relations entre employeurs et travailleurs. Près de 150 orateurs, représentants des Gouvernements, des employeurs et des travailleurs y ont participé, parmi eux le délégué ouvrier luxembourgeois, M. Antoine Krier.

Dans sa réponse, le Directeur général du Bureau International du Travail, M. David A. Morse, a souligné le rôle que doit jouer l'Organisation Internationale du Travail pour aider à résoudre « le problème majeur du demi-siècle » : le large écart qui sépare le stade avancé de notre technique et l'insuffisance de notre organisation sociale. Il s'est attaché à tirer les enseignements de l'échange de vues sur les relations entre employeurs et travailleurs en montrant les possibilités d'une action internationale pour résoudre des problèmes qui sont communs aux différents systèmes économiques et sociaux.

Sur le plan de la législation internationale, la 38^e session de la Conférence a réalisé de nouveaux progrès. Par 206 voix contre 1 et 4 abstentions elle a adopté une nouvelle Convention internationale visant à l'abolition des sanctions pénales qui peuvent être infligées aux travailleurs indigènes pour manquements au contrat de travail. Cette Convention est complétée par une résolution exprimant l'espoir de voir le nouvel instrument ratifié au plus tôt par tous les pays intéressés et envisageant la possibilité d'examiner à une future session l'adoption d'un instrument de portée plus étendue.

La Conférence a encore adopté deux nouvelles Recommandations. La première concerne la protection des travailleurs migrants dans les pays et territoires insuffisamment développés; elle a été adoptée par 161 voix contre 18 et 36 abstentions.

L'autre Recommandation, adoptée à l'unanimité, concerne l'adaptation et la réadaptation professionnelles des invalides. Elle contient toute une série de dispositions qui ont pour but de permettre aux personnes physiquement diminuées de recouvrer au maximum leurs capacités de travail et de trouver un emploi correspondant à leurs aptitudes. Elle est accompagnée d'une résolution, adoptée également à l'unanimité, qui invite les Gouvernements et les organisations intéressées à déployer leurs efforts dans le même sens en faveur des invalides de guerre.

Avec l'adoption de ces trois nouveaux instruments, le nombre des Conventions et des Recommandations, établies par la Conférence Internationale du Travail depuis 1919, se trouve porté respectivement à 104 et 100. Dans l'accomplissement d'un de ses devoirs annuels la Conférence a examiné dans quelle mesure les différents pays appliquent les réglementations internationales existantes. Les rapports afférents soumis par le Gouvernement luxembourgeois n'ont donné lieu à aucune critique de la part de la Conférence et de sa Commission de Contrôle.

La Conférence s'est livrée encore à une première discussion sur deux problèmes techniques, la formation professionnelle dans l'agriculture et les services sociaux pour les travailleurs, en vue de l'adoption de deux instruments internationaux lors de la session de 1956. Elle a voté un message à l'O.N.U. à l'occasion du 10^e anniversaire de la Charte de San Francisco et elle a adopté plusieurs résolutions concernant, entre autres, les relations entre employeurs et travailleurs, le travail des femmes, le droit syndical, la sécurité du travail et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

La Conférence a enfin adopté, par 184 voix contre 7 et 2 abstentions, le budget de l'Organisation Internationale du Travail pour l'exercice 1956. Les dépenses prévues s'élèvent à 7.395.729 dollars contre 6.745.196 dollars pour l'exercice en cours. Au budget des recettes, les contributions des Etats membres figurent par 6.521.775 dollars. La part contributive du Luxembourg est de 7.866 dollars, représentant seulement 0,12 % du total.

Le Rapport pour l'année 1954 de l'Inspection du Travail et des Mines

L'Inspection du Travail et des Mines vient de publier son rapport annuel portant sur l'année 1954. Au chapitre initial de ce fascicule très intéressant, les attributions de l'Inspection du Travail et des Mines sont définies succinctement et nous y relevons que cet Office a pour objet d'assurer par un contrôle efficace et constant: a) l'application des dispositions légales ou conventionnelles, concernant les conditions du travail et la protection des travailleurs; b) l'application de la législation minière.

Une autre rubrique relate les différentes activités durant l'année 1954 et l'on y relève que le nombre des visites de contrôle d'établissements s'est élevé à 4.007, que les visites et interventions spéciales se montaient à 1.805, dont 372 pour des questions de salaire et 251 pour des congédiements et des préavis de congédiement. Dans le secteur privé, les agents-contrôleurs de l'Inspection du Travail et des Mines relevèrent 1.446 infractions aux dispositions légales, dont 699 dans les carrières, sablières et gravières notamment. Ces infractions nécessitèrent 1.469 observations et avertissements aux chefs d'entreprises, dont 59 derniers avertissements. 3 procès-verbaux de contravention, dont 1 dans l'artisanat et 2 dans les carrières, durent être dressés en définitive par les agents-contrôleurs du Service.

En dehors des activités prémentionnées, l'Inspection du Travail et des Mines élaborera 465 avis de commodo et incommodo lui demandés par le Ministère de la Justice et différentes administrations communales. Les rapports et conclusions de 58 enquêtes d'accidents furent adressés au Procureur d'Etat et à l'Office des Assurances Sociales. Finalement, environ 2.000 renseignements furent donnés par les bureaux du Service.

Après avoir répété ensuite le contenu des principales circulaires émises en 1954, l'Inspection du Travail et des Mines fournit dans son rapport un excellent exposé sur le développement industriel et économique durant l'année 1954 en y traitant notamment la sidérurgie, les mines et minières de fer, les industries moyennes, l'industrie du bâtiment, le commerce, l'industrie hôtelière et touristique, la main-d'œuvre, etc. en y joignant un tableau synoptique qui mentionne que le nombre d'entreprises est de 16.096 et le nombre total du personnel occupé de 70.770, dont 53.160 ouvriers, 2.000 apprentis, 4.320 ouvrières et 11.890 employés, ce dernier chiffre comprenant 8.000 hommes et 3.890 femmes.

La rubrique suivante parle des conflits sociaux, notamment des recours vidés et des recours en suspens devant l'Office National de Conciliation. Notons ici que la procédure de conciliation devant cet Office est obligatoire avant toute cessation collective du travail.

Pour ce qui est des contrats collectifs, les conditions de travail et de salaire de plus de 40.000 ouvriers du pays restèrent réglées par contrat collectif. Le contrat collectif de la menuiserie fut renouvelé et déclaré d'obligation générale par un arrêté gouvernemental du 31 décembre 1954. Quant aux charges sociales, elles furent de 6 % (4 % à charge de l'assuré et 2 % à charge du patron) pour la caisse de maladie et de 10 % (5 % à charge de l'assuré et 5 % à charge du patron) pour l'assurance-invalidité et vieillesse. Quant à l'assurance-accidents, les cotisations exclusivement à charge des employeurs ont varié entre 2,87 ‰ et 108,91 ‰.

Pour ce qui est des salaires, ceux de base restèrent inchangés en 1954. C'est ainsi que le salaire horaire moyen de l'ouvrier de la grosse industrie était de 33,10 francs, alors que le salaire social minimum, basé sur l'indice 120, resta fixé à 21,— francs par heure pour les salariés âgés de 21 ans accomplis.

Le rapport mentionne ensuite brièvement les lois et arrêtés concernant la durée du travail et les heures supplémentaires, le repos hebdomadaire, les congés payés, les jours fériés légaux payés, le travail de nuit dans les boulangeries, le travail des femmes et des enfants, l'hygiène et la sécurité dans les entreprises, les établissements réputés dangereux, insalubres ou incommodes, les cinémas, le travail et la surveillance des apprentis, le louage de service des employés privés, les délégations ouvrières, les maladies professionnelles. C'est ainsi qu'au cours de l'année 1954 57 cas de maladies à caractère professionnel, dont 56 cas de silicose et 1 cas de saturnisme furent déclarés. Quant aux accidents survenus, le nombre en fut de 12.999, dont 24 avec issue mortelle. Une rubrique spéciale du rapport relate d'ailleurs différents accidents de travail graves survenus en 1954.

Le fascicule 1954 de l'Inspection du Travail et des Mines se termine sur une statistique et vue d'ensemble des industries extractives, comprenant les mines et minières de fer ainsi que les carrières. A ce sujet il sera intéressant de consulter le tableau ci-après relatif à la valeur de l'extraction minière.

Année	Production t	Valeur totale frs.	Valeur t/frs.
1954	5.887.068	482.445.223,—	81,95
1953	7.169.646	612.203.917,—	85,39
1952	7.244.865	633.270.332,—	87,41
1951	5.625.118	537.924.880,—	95,63
1950	3.845.096	321.767.098,—	83,68
1949	4.137.327	352.634.269,—	85,23
1948	3.399.274	335.841.320,—	98,80
1947	1.992.167	205.943.563,—	103,38
1946	2.246.908	222.292.855,—	98,93
1945	1.405.877	123.851.800,—	88,10

Nouvelles de la Cour

Le 7 juin, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience les Membres du Bureau Exécutif de la Fédération Internationale des Journalistes.

*

Le 9 juin, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Léon Szygula, Ministre de la République Populaire de Pologne.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

*

Le 15 juin, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. René Mayer, Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

*

Le 23 juin, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince, les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde ont reçu en audience le Comité-Directeur de l'Œuvre des Pupilles de la Nation et un groupe de jeunes Pupilles.

*

Le même jour, LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ont reçu au Château de Betzdorf le Comité-Directeur de l'Œuvre des Pupilles de la Nation et un groupe de Pupilles.

*

Le 25 juin, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience M. Emile Girardeau, Membre de l'Institut, Vice-Président de la Compagnie Luxembourgeoise de Radiodiffusion, et lui a remis, au nom de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, les insignes de Grand-Officier de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 4 juillet, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Gilbert Grandval, Ambassadeur de France en Sarre.

*

Le 5 juillet, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. Sir Cecil Weir, Chef de la Délégation britannique auprès de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

*

Le 11 juillet, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Earl Warren, Chief Justice of the Supreme Court of the United States.

Nouvelles diplomatiques

*Accord de réciprocité
en matière de dommages de guerre
entre les Etats-Unis d'Amérique
et le Grand-Duché de Luxembourg.*

§ 1.

Un accord signé le 15 juin 1955 entre les Gouvernements des Etats-Unis et le Grand-Duché de Luxembourg accorde le traitement national réciproque aux nationaux américains qui ont subi un dommage de guerre à leurs biens privés sur le territoire du Luxembourg et aux nationaux luxembourgeois qui ont subi un dommage de guerre à leurs biens privés sur le territoire des Etats-Unis, d'Hawaii et d'Alaska.

§ 2.

Les nationaux américains désireux d'obtenir une indemnisation pour dommage de guerre à leurs biens privés, subi au Luxembourg, doivent

adresser, jusqu'au 7 janvier 1956, une brève déclaration en langue française à l'Office de l'Etat des Dommages de Guerre, Luxembourg, lequel leur fournira les formulaires nécessaires. Ces formulaires, dûment remplis, en langue française, doivent être envoyés par le déclarant au bourgmestre de la commune du sinistre. Après rectification, le bourgmestre transmettra la déclaration à l'Office de l'Etat des Dommages de Guerre.

Les nationaux américains, désireux d'obtenir une indemnisation, doivent avoir possédé ou bien la nationalité américaine ou bien la nationalité luxembourgeoise à la date du sinistre et doivent également posséder la nationalité américaine au jour du paiement de l'indemnité.

§ 3.

Les nationaux luxembourgeois, désireux d'obtenir une indemnisation pour dommage de guerre

subi dans les Etats-Unis, Hawaii et Alaska, doivent déclarer, jusqu'au 7 janvier 1956, leur dommage, en langue anglaise, à la Légation américaine à Luxembourg ou auprès du Département d'Etat à Washington D. C. U. S. A.

§ 4.

Les nationaux américains qui, antérieurement, ont déjà déclaré leur dommage de guerre aux autorités luxembourgeoises sont dispensés de faire de nouvelles déclarations, à moins qu'ils n'y soient invités par les autorités luxembourgeoises. Toutes les déclarations faites avant l'entrée en vigueur de l'accord de réciprocité sont réputées avoir été faites dans le délai prévu par l'accord.

Les nationaux luxembourgeois qui ont fait une déclaration de dommage de guerre aux autorités américaines et dont les indemnités n'ont pas été réglées, doivent faire une nouvelle déclaration, en langue anglaise, à la Légation américaine à Luxembourg ou au Département d'Etat à Washington D. C. U. S. A.

*

La Conférence de Messine.

Le 1^{er} juin s'était ouverte à Messine, sous la présidence de M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, la conférence des Ministres des Affaires Etrangères des six pays membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Cette conférence avait à son ordre du jour deux points importants: la succession de M. Jean Monnet comme président de la Haute Autorité de la C. E. C. A. et la discussion sur la relance de l'idée européenne sur la base d'un mémorandum présenté par les trois pays de Benelux qui prévoyait l'unification de l'Europe par le développement des institutions communes, l'extension du marché commun, libre de toute barrière douanière et de contingentement, la direction et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ainsi que la création d'organismes spécialisés chargés de préparer la mise en commun des ressources dans le domaine des transports, de l'énergie et de l'énergie nucléaire.

Quant au premier point sur l'ordre du jour, les six ministres désignèrent M. René Mayer, ancien Président du Conseil des Ministres français, comme successeur de M. Jean Monnet.

La Haute Autorité de la C. E. C. A. ayant appris par une communication de M. Joseph Bech, Président de la Conférence de Messine, la décision des six ministres, a tenu une séance à Luxembourg pour donner son avis sur la proposition de nomination, et ceci en vertu de l'article 11, alinéa 2, du Traité qui prévoit que les gouvernements doivent consulter la Haute Autorité avant de procéder à la nomination du président et des vice-présidents.

Au cours de cette réunion qui eut lieu le 2 juin, la Haute Autorité admit à l'unanimité des huit membres présents que M. René Mayer fût nommé président de la Haute Autorité et que MM. Etzel et Coppé soient confirmés comme premier et deuxième vice-présidents. Ces trois nominations seront valables jusqu'au 10 février 1957.

Ajoutons ici que le nouveau président de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a pris officiellement possession de ses fonctions le 10 juin au cours d'une cérémonie qui se déroula à Luxembourg.

Quant à la discussion sur le plan Benelux d'intégration européenne, les six ministres « croient le moment venu de franchir une nouvelle étape dans la voie de la construction européenne. Ils sont d'avis que celle-ci doit être réalisée tout d'abord dans le domaine économique », déclare le communiqué publié à l'issue de la conférence.

« Ils estiment, poursuit le communiqué, qu'il faut poursuivre l'établissement d'une Europe unie par le développement d'institutions communes, la fusion progressive des économies nationales, la création d'un marché commun et l'harmonisation progressive de leurs politiques sociales. »

Des conférences seront appelées à élaborer les traités ou arrangements relatifs aux matières envisagées. La préparation en sera assurée par un comité de délégués gouvernementaux, assistés d'experts. Le rapport d'ensemble du comité sera soumis aux Ministres des Affaires Etrangères au plus tard le 1^{er} octobre 1955.

*

Réunion des Ministres des Affaires Etrangères de l'Europe Occidentale européenne.

Les Ministres des Affaires Etrangères des sept pays membres de l'Union de l'Europe Occidentale se sont réunis en conseil le 15 juillet au Palais de Chaillot à Paris.

Le Luxembourg était représenté par M. Joseph Bech, Président du Conseil.

La réunion avait pour objet le referendum en Sarre. Les Ministres ont pris connaissance du rapport que fit le Président de la Commission pour le Referendum et constatèrent la conformité qui existe entre les lois votées par le Landtag de la Sarre, le 8 juillet, les dispositions de l'accord franco-allemand du 23 octobre 1954 et la résolution du Conseil du 11 mai 1955.

*

Le séjour de M. Earl Warren au Luxembourg.

Le 10 juillet, M. Earl Warren, Chief Justice of the United States of America, est arrivé à Luxembourg, venant de Bruxelles, en compagnie de Madame Warren.

Le lendemain matin, M. Earl Warren, accompagné de S. Exc. M. Wiley T. Buchanan, Ministre des Etats-Unis à Luxembourg, a déposé une couronne de fleurs sur la tombe du Général George S. Patton Jr. au cimetière américain de Hamm.

M. Warren a été ensuite reçu par S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et fut l'hôte de la Souveraine à un déjeuner en son honneur.

S. Exc. M. le Ministre des Etats-Unis à Luxembourg et Madame Buchanan, ainsi que S. Exc. M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Madame Bech, y assistaient également.

Le 12 juillet, M. Earl Warren visita le Grand-Duché de Luxembourg et partit pour l'Allemagne le lendemain.

*

La Cérémonie d'installation de M. René Mayer, nouveau président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

L'installation officielle de M. René Mayer, nouveau président de la Haute Autorité du pool charbon-acier, s'est déroulée à Luxembourg le 10 juin.

M. Monnet a souhaité la bienvenue à son successeur.

Dans une brève intervention, M. René Mayer a souligné « le caractère révolutionnaire » de la première institution supranationale que constitue la C. E. C. A. Rappelons qu'il avait suivi de près son développement, depuis la création initiale de M. Robert Schuman de mai 1950, le nouveau président a fait allusion aux divers problèmes qui se posent à la Haute Autorité. Il a affirmé en terminant qu'il entendait assumer la présidence dans le même esprit que son prédécesseur, et qu'il voyait dans la communauté le moyen de parvenir à l'édification d'une véritable unité européenne.

A la fin de la séance, les directeurs et directeurs adjoints de la Haute Autorité ont été successivement présentés à M. René Mayer qui, ensuite, a reçu les journalistes accrédités auxquels il a fait les déclarations suivantes:

« La communauté charbon-acier existe depuis deux ans et demi. Elle a opéré une œuvre qui sera représentée dans l'histoire comme une véritable révolution.

La communauté, dont les six pays groupent un marché de 155 millions de consommateurs, est encore en période de rodage. La maturité n'est pas encore là. Nous sommes toujours dans la période transitoire d'adaptation prévue par le traité. »

M. René Mayer a remarqué ensuite que la Haute Autorité avait commencé à travailler dans une conjoncture qui avait rendu sa tâche particulièrement facile et qu'elle n'avait pas eu à

recourir de ce fait à des moyens d'action exceptionnels.

Evoquant la résolution de l'assemblée parlementaire du « Pool » souhaitant une extension des pouvoirs et des compétences de la C.E.C.A., le nouveau président s'est borné à déclarer que la Haute Autorité n'avait pas à prendre position à ce sujet.

Faisant enfin allusion à la conférence de Messine, M. René Mayer a indiqué qu'il voulait réserver à l'assemblée commune — qui se réunira le 21 juin prochain à Strasbourg — la primeur des réflexions de la Haute Autorité à ce sujet.

*

Le Conseil des Communes d'Europe à Luxembourg.

Le 25 juin, le Bureau International du Conseil des Communes d'Europe s'était réuni à l'Hôtel de Ville de Luxembourg, sous la présidence de M. Emile Hamilius, Bourgmestre. Prenaient part à cette réunion les délégués de Communes et de Fédérations de Communes d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de France, d'Italie, de Luxembourg, de Sarre et de Suisse.

Les délégués ont étudié essentiellement la réorganisation du Secrétariat Général installé à Genève, dans la Maison des Communes d'Europe.

Pour décharger le Président du Conseil des Communes d'Europe, il fut décidé la création d'un Comité de Présidence qui comprend, outre le Président M. Hamilius, MM. J.-J. Merlot, Bourgmestre de Seraing (Belgique), Henry Cravatte, Bourgmestre de Diekirch (Luxembourg), et le Dr Aloyse Luggler, d'Innsbruck, Président de la Fédération des Communes, d'Autriche.

Il fut décidé en outre que tout en maintenant le siège du Conseil des Communes d'Europe à Genève, les affaires du Secrétariat seraient réglées provisoirement à Luxembourg.

*

La Création d'« Eurofima ».

Les Ministres des Transports d'Allemagne Fédérale, d'Autriche, de Belgique, d'Espagne, de France, d'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas et de Suisse se sont réunis le 8 juillet à Paris, au Château de la Muette, sous la présidence de M. Corniglion-Molinier, Ministre français des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme.

Au cours de cette réunion, les ministres ont adopté les textes constitutifs de la première « Société Européenne pour le Financement de Matériel Ferroviaire », dont la création effective interviendra après la signature d'une Convention intergouvernementale.

La future société, dont les actionnaires seront les Administrations de chemin de fer des pays énumérés ci-dessus, aura pour objet principal

de faciliter à ces Administrations la modernisation de leur matériel et, en même temps, de favoriser la concentration des commandes et la baisse des prix. Grâce à la garantie donnée par les Etats aux chemins de fer actionnaires de la société, celle-ci pourra emprunter à des conditions avantageuses les fonds nécessaires aux achats de matériel demandé par les Réseaux, et les attribuera à ces derniers, en propriété immédiate ou différée, sans qu'il en résulte de charges fiscales supplémentaires par rapport à l'acquisition directe du même matériel par les Réseaux, grâce à certains privilèges fiscaux qui seront consentis à la société. Tant par sa composition que par son but, la société « Eurofima » présentera un caractère international, et la formule de financement qui est à sa base pourra sans doute s'adapter ultérieurement à d'autres catégories de matériel.

La société « Eurofima » sera créée pour une durée de 50 ans et débutera avec un capital de 50 millions de francs suisses, suffisant pour offrir une garantie de bon fonctionnement. Les premières opérations qu'elle effectuera porteront sur les wagons standard à marchandises destinés au renouvellement du parc « Europ » exploité en commun par dix administrations européennes.

D'ores et déjà des pays, qui n'ont pas pris part aux travaux préparatoires de la constitution de la société, tels que le Danemark, le Portugal et la Yougoslavie, ont manifesté leur intention de participer à la société « Eurofima ».

Les Ministres des Transports ont décidé que le siège de la future société serait fixé à Bâle et ils ont pris acte de l'intention des Administrations ferroviaires participant à « Eurofima » de porter le représentant de la Belgique à la présidence de cette société.

*

Au cours de sa séance du 14 juin, la Chambre des Députés a ratifié à l'unanimité la convention générale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République populaire fédérative de Yougoslavie sur la sécurité sociale et le protocole spécial signés à Belgrade, le 13 octobre 1954.

*

M. Robert Als, Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Luxembourg en France, a déposé le 15 juillet auprès du Directeur Général de l'UNESCO les instruments de ratification de son Gouvernement pour la Convention universelle sur le Droit d'Auteur.

La Convention que 40 Etats ont signée, entrera en vigueur le 16 septembre 1955. Les pays suivants l'ont ratifiée ou y ont adhéré: Allemagne (République Fédérale), Andorre, Cambodge, Chili, Costa Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Haïti, Israël, Laos, Luxembourg, Monaco, Pakistan, Saint-Siège.

*

Réception amicale en l'honneur de M. Corneille Staudt, Consul du Grand-Duché de Luxembourg à New-York, lors de son séjour à Luxembourg.

Pour remercier M. le Consul Corneille Staudt, en séjour à Luxembourg, des nombreux services qu'il rend à ses compatriotes en visite aux Etats-Unis, un groupe de ses amis a organisé en son honneur une « cocktail-party » dans la soirée du 1^{er} juin à l'Hôtel Brasseur. M. Staudt a été visiblement ému des marques de sympathie qui lui ont été témoignées de toutes parts, tant à cette occasion que partout ailleurs pendant son court séjour au pays natal.

*

Cercle Consulaire du Grand-Duché de Luxembourg.

Les représentants consulaires honoraires ayant obtenu l'exéquatur au Grand-Duché de Luxembourg ont constitué récemment une association sous la dénomination de « Cercle Consulaire du Grand-Duché de Luxembourg ». Ce Cercle a son siège à Luxembourg-Ville. Le Bureau se compose des membres suivants: Président: M. Charles Bech, Consul honoraire de Norvège; Vice-Président: M. Max Arendt, Consul honoraire de Finlande; Secrétaire: M. François Mandres, Consul honoraire de Grèce; Trésorier: M. Olivier Rossy, Consul honoraire de Suisse; Assesseur: M. Georges Gredt, Consul honoraire de Suède.

*

Visite à Luxembourg de M. Philippe Vincent Cardon.

Le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Food and Agriculture Organization of the United Nations), M. Philippe Vincent Cardon, est arrivé à Luxembourg fin juillet.

Il a été reçu en audience par M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et par M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture.

C'est la première fois, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, en 1945, à Québec au Canada, qu'un directeur général de cette organisation mondiale se rend à Luxembourg.

M. Philippe Vincent Cardon, accompagné de M. Jean-Pierre Buchler, Conseiller de Gouvernement et Président du Comité National de la F.A.O., de M. Camille Hansen, Directeur du Service Agricole, de M. Jules Meyers, Président de la Centrale Paysanne, et de différentes personnalités, visita la Station d'insémination artificielle à Waldhof, l'Ecole Agricole de l'Etat à Ettelbruck, des champs d'essais et de démonstration de l'Ecole Agricole et du Service de vulgarisation agricole.

A Remich, un lunch offert par M. le Ministre de l'Agriculture réunissait M. Cardon et les personnalités qui l'accompagnaient. La visite

officielle de M. Cardon se termina par une visite aux Caves Coopératives de Bech-Kleinmacher-Wellenstein.

*

Experts scandinaves à Luxembourg.

Un groupe d'experts scandinaves, venus dans les trois pays de Benelux pour y étudier les progrès réalisés en vue de parfaire l'Union Economique entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, a visité le Luxembourg les 20 et 21 juin 1955.

Au cours de leur voyage d'études à Luxembourg, les experts scandinaves entendirent des

exposés et conférences faits par M. Joseph Petit, Directeur du Service Information et Presse du Gouvernement; par M. Albert Calmes, Ministre plénipotentiaire honoraire, qui traita le sujet des Unions économiques; par M. Camille Hansen, Directeur du Service agricole, sur les problèmes agricoles.

Au cours de ces deux journées, les experts scandinaves ont également visité les Ardennes et les bords de la Moselle, les Caves Coopératives de Wellenstein, une usine sidérurgique dans le Bassin minier ainsi que l'Etablissement thermal de Mondorf-les-Bains.

Nouvelles diverses

Le IX^e Congrès Economique Benelux à Echternach.

Les 10 et 11 juin a eu lieu à Echternach, dans la grande salle de l'ancienne Abbaye, le IX^e Congrès Economique Benelux organisé par la section luxembourgeoise du Comité de rapprochement belgo-néerlando-luxembourgeois, sous la présidence de M. Alphonse Weicker, Vice-Président, Administrateur-Délégué de la Banque Générale du Luxembourg.

Au cours de la séance plénière d'ouverture, à laquelle assistèrent le Baron Prosper Poswick, Ministre de Belgique à Luxembourg, M. Hendrik A. Hooft, Ministre des Pays-Bas à Luxembourg, et de nombreuses personnalités de la vie économique, industrielle et financière des trois pays de Benelux, M. A. E. Janssen, ancien Ministre des Finances de Belgique, traita des « Résultats et perspectives de la libération des capitaux en Benelux » et M. le Professeur Dr P. Kuin, Conseiller économique d'Unilever à Rotterdam, fit un exposé sur « La position internationale de Benelux » ou plus précisément sur « La position des pays de Benelux au sein des organismes internationaux ».

Samedi matin, au cours d'une séance plénière, le Congrès adopta les deux résolutions suivantes:

Première résolution:

« Constatant avec satisfaction l'évolution vers une coopération économique internationale plus étroite, le IX^e Congrès économique du comité de rapprochement Benelux, réuni à Echternach les 10 et 11 juin 1955,

Estime souhaitable que les pays Benelux adoptent, plus encore que par le passé, une attitude commune, notamment par la constitution, chaque fois que cela s'avère possible, de délégations Benelux et en tout cas par l'adoption d'une attitude concertée au sujet des problèmes internationaux.

En outre, il est nécessaire que les pays de Benelux fassent connaître clairement, vis-à-vis de l'étranger, leur intention de réaliser, à brève échéance, l'union économique complète. Ceci peut s'exprimer, entre autres, par la création d'organes Benelux permanents, dont on peut espérer non seulement une amélioration du fonctionnement interne, mais aussi un renforcement de l'unité vis-à-vis de l'extérieur.

Bien que des décisions multilatérales aient parfois rendu possible, dans le passé, une solution aux problèmes internes de Benelux, celui-ci ne peut cependant attendre la réalisation d'autres projets plus larges, mais devra plutôt constituer un exemple stimulant pour l'Europe. »

Deuxième résolution:

« Le IX^e Congrès économique du comité de rapprochement Benelux, réuni à Echternach les 10 et 11 juin 1955, recommande aux gouvernements de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg:

1^o De poursuivre la coordination de la politique monétaire et de changes de l'U. E. B. L. et des Pays-Bas en vue de pouvoir éliminer aussi rapidement que possible, et notamment en s'appuyant sur les progrès de la convertibilité monétaire internationale, les limitations qui subsistent dans les transactions sur les valeurs mobilières acquises dans l'un des pays membres.

2^o De prendre sans retard les dispositions tendant à éviter la double imposition fiscale, une solution dans ce domaine étant de nature à encourager les investissements de capitaux privés et tout spécialement les investissements de capitaux belges aux Pays-Bas —, qu'en attendant la solution d'ensemble de cette question, des mesures administratives puissent être prises, en vue d'éliminer les cas de manifeste inégalité.

3^o De trouver rapidement une solution au problème de l'introduction de titres de sociétés

néerlandaises aux bourses de fonds publics de Belgique.»

Après l'adoption de ces deux résolutions, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques du Luxembourg, prononça l'allocution de clôture. Il fut vivement applaudi par la nombreuse assistance.

Un grand banquet offert par la Municipalité d'Echternach clôtura les deux journées de travail. Des toasts y furent portés par M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, à S. M. la Reine des Pays-Bas, à S. M. le Roi des Belges ainsi qu'à la prospérité de leurs peuples, et par M. Hendrik A. Hooft, Ministre des Pays-Bas à Luxembourg, à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et au peuple luxembourgeois.

*

Rencontre Internationale d'Experts du Film et de la Jeunesse à Luxembourg.

Sur l'initiative de la « Fraternité Mondiale », institution internationale se consacrant aux problèmes de l'éducation dans le monde, une Rencontre Internationale groupant soixante filmologues, pédagogues, psychologues, sociologues et représentants de l'industrie cinématographique de quinze pays a eu lieu à Luxembourg, du 31 mai au 4 juin, sous le patronage des Ministres de l'Education et de la Justice du Grand-Duché.

Au cours de cette réunion, les experts ont étudié les aspects psychologiques, techniques et sociaux des problèmes du film et de la jeunesse et ils ont recherché ensemble avec les délégués officiels de l'industrie cinématographique toutes les mesures capables de préserver la jeunesse des influences malsaines du film et d'en faire utiliser les grandes possibilités dans la formation des jeunes.

Du côté luxembourgeois prirent part aux travaux M. Henri Koch, Directeur du Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette, Président du Comité d'Organisation à Luxembourg, M. l'Abbé Dr Jean Bernard, Président de l'O.C.I.C., M. l'Abbé Edouard Kinnen, Professeur, ainsi que M. Marcel Franziskus, Préposé à l'Office du Film scolaire.

Rappelons encore qu'une séance publique de la Rencontre « Cinéma et Jeunesse » eut lieu le 1^{er} juin, au Casino de Luxembourg, en présence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, et au cours de laquelle furent traités les sujets du film et de la jeunesse particulièrement importants pour les éducateurs et les parents.

Prirent la parole au cours de cette soirée M. le Dr Pierre Visseur, Secrétaire Général de « Fraternité Mondiale », M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale du Luxembourg, M. Gilbert Cohen-Séat, Directeur de l'Institut de Filmologie de l'Université de Paris, et M. Louis Meylan, Professeur de Pédagogie à l'Université de Lausanne.

*

Le Rotary Club de Luxembourg fête son Vingt-cinquième Anniversaire et le Cinquantenaire du Rotary International.

Les samedi, 18, et dimanche, 19 juin 1955, le Rotary Club de Luxembourg a fêté un double jubilé, à savoir: le 25^e anniversaire de la remise de la Charte au Club de Luxembourg et le 50^e anniversaire du Rotary International. Au banquet, organisé au Casino de Luxembourg au cours de la soirée du 18 juin, assistaient de nombreuses personnalités. S. A. R. le Prince Charles de Luxembourg honorait la soirée de Sa haute présence. Parmi les invités étrangers notons la présence de S. Exc. M. Hendrik A. Hooft, Ministre des Pays-Bas à Luxembourg, de plusieurs représentants diplomatiques de divers pays et de MM. Franz Etzel et Albert Coppé, Vice-Présidents, Paul C. Finet et Dirk P. Spierenburg, Membres de la Haute Autorité de la C. E. C. A. Parmi les personnalités luxembourgeoises mentionnons M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, M. le Ministre Pierre Frieden et le Maire de la Ville de Luxembourg, M. Emile Hamilius. Parmi les nombreux convives se trouvaient également les présidents et représentants de divers Rotary Club de Belgique, de France et d'Allemagne.

Au cours de ce dîner prirent la parole le Président Albert Wehrer ainsi que le Gouverneur du 68^e district M. Dehondt qui, à la fin du banquet, porta un toast à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg, tandis que M. Albert Wehrer but à la santé des Chefs d'Etat représentés à la table d'honneur.

Une réception offerte à l'Hôtel de Ville de Luxembourg ainsi qu'une excursion à travers le pays étaient prévues au programme des festivités organisées à cette occasion.

*

Le Cinquantième Anniversaire de l'Association des Professeurs de l'Enseignement Supérieur et Moyen.

Les Professeurs de l'Enseignement supérieur et moyen ont fêté le cinquantenaire de leur Association le 11 juillet 1955. A la réception qu'ils avaient organisée à l'Hôtel Brasseur à Luxembourg, ils avaient convié, outre M. le Ministre de l'Education Nationale et les membres de leur Association, les plus hautes personnalités de la vie culturelle, judiciaire, médicale, scientifique et économique du pays. Au cours de cette réception, M. Emile Wengler, Président, dans une brillante allocution, fit l'historique de l'Association et en rappela les buts qui sont de maintenir l'union entre tous les membres du corps professoral, de travailler à la prospérité de l'Enseignement secondaire, de défendre les intérêts moraux et matériels du personnel des établissements de l'Enseignement secondaire du Grand-Duché. Il parla des relations que l'Association luxembourgeoise entretient avec la Fédération Internatio-

nale des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Officiel (Fipeso). Pour terminer, il fêta le beau développement qu'a pris au cours des années l'organe de l'Association: le Journal des Professeurs.

Pour justifier les paroles du Président, le Secrétaire de l'Association, M. Léopold Hoffmann présenta le numéro jubilaire du journal qui est particulièrement soigné et réussi.

Les cérémonies du Cinquantième se terminèrent par un banquet qui eut lieu le lendemain, 12 juillet, également à l'Hôtel Brasseur, au cours duquel M. le Ministre de l'Education Nationale ainsi que différents orateurs parlèrent de problèmes pédagogiques et administratifs qui se posent dans le cadre de l'Education Nationale.

*

Une Exposition Orange-Nassau.

Le 18 juin, M. Auguste Collart, Ministre du Luxembourg aux Pays-Bas, a ouvert à l'Oranjen-Nassau Museum de La Haye une exposition commémorant le premier partage des biens de la famille de Nassau en 1255.

Ce furent Walram et Otto, fils du Comte Henri II de Nassau, qui partagèrent alors leurs biens situés en Allemagne.

S. M. la Reine Juliana des Pays-Bas appartient à la branche d'Otto et S. A. R. Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg à la branche de Walram. Les deux Souveraines ont prêté à l'exposition un grand nombre de documents provenant des archives de leur maison, ainsi que des tableaux.

*

La Faïence Luxembourgeoise.

Le 8 juillet a eu lieu dans la Salle des Milices de l'Hôtel de Ville de Bruxelles le vernissage de l'exposition « La Faïence Luxembourgeoise », organisée par le Ministère de l'Education Nationale du Grand-Duché en collaboration avec le Ministère de l'Instruction Publique de Belgique, dans le cadre de l'accord culturel belgo-luxembourgeois.

Parmi les personnalités belges présentes à cette cérémonie on remarquait M. Collard, Ministre de l'Instruction Publique, M. Troclet, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, M. Van den Borre, Directeur général du Ministère de l'Instruction Publique, M. Cooremans, Echevin de Bruxelles, représentant le Baron Van de Meulebroeck, Bourgmestre, M. Haulot, Commissaire général au Tourisme, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires des différents départements ministériels belges. Le Ministre du Luxembourg à Bruxelles ainsi que les membres de la Légation luxembourgeoise à Bruxelles et le Consul du Grand-Duché à Anvers assistaient également au vernissage de l'exposition qui groupait de fines faïences et des pièces rares des 18^e et 19^e siècles sorties de la Manufacture Boch

de Septfontaines et provenant des Musées du Cinquantième de Bruxelles, du Musée des Arts appliqués de Hambourg, du Musée de la Céramique de Sèvres, du Musée provincial rhénan à Trèves, du Musée de l'Etat à Luxembourg et de collections particulières belges et luxembourgeoises.

*

Du 21 au 26 juin a eu lieu à Cannes un premier Congrès International réunissant les membres de l'Académie de la Céramique de 41 pays. Le Luxembourg y était représenté par M. Archen, Consul du Grand-Duché à Nice, qui a également organisé, en collaboration avec M. le Ministre Pierre Frieden, MM. Joseph Meyers et Georges Schmitt, Conservateurs du Musée de l'Etat, la participation luxembourgeoise à une grande exposition de la céramique moderne, groupant plus de 390 exposants présentant 2.000 chefs-d'œuvre.

Rappelons que parmi les 27 nations citées au palmarès qui se sont vu décerner un diplôme d'honneur, le Grand-Duché s'est également attribué une place.

Sur le plan du concours individuel, les céramistes luxembourgeois Jeanne et Léon Nosbusch, Colette et Joseph Probst ont obtenu le Diplôme d'honneur.

*

La Galerie Arnaud à Paris a présenté dans sa librairie, du 31 mars au 13 avril, un certain nombre de gouaches du peintre luxembourgeois Joseph Probst qui est un des peintres modernes de notre pays.

*

Les 14 et 15 juillet, 70 élèves du Collège de Défense NATO ont visité le Grand-Duché de Luxembourg. Le groupe était conduit par l'Air Marshal L. Darvall et accompagné du Lieutenant-Commandant J. C. Edmonds, de l'Amiral C. H. Toulouse-Lautrec ainsi que du Général de Brigade N. F. Parish, du Colonel W. V. Owen des Etats-Unis, du Général R. Sigaire et du Colonel André Lalande de France et du Général G. Dijkstra, Commandant la région Ouest des Pays-Bas.

*

Le 26 juin, l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies a célébré la traditionnelle « Journée Mondiale de l'Ancien Combattant » ainsi que le dixième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies.

Au cours d'une cérémonie qui eut lieu à cette occasion à Luxembourg, les dirigeants de l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois (A.A.C.L.) ont déposé des fleurs au pied du Monument du Souvenir, tandis qu'un détachement de la Garde grand-ducale rendait les honneurs.

Le même jour, M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée et Vice-Président d'honneur de l'A.A.C.L., a prononcé une allocution radio-diffusée commémorant le dixième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies.

Rappelons ici qu'une Fédération européenne des Associations des Anciens Combattants vient de se fonder à Paris à l'issue d'un congrès constitutif. Le Général Bethouart a été élu président de cette Fédération. Il sera assisté de M. Jean-Maurice Martin, Secrétaire général, et de M. Alexis Thomas, Trésorier.

Le Comité-Directeur comprend: le Général Linde (Allemagne), M. Hahn (Belgique), M. Nicolaïdes (Grèce), M. Conselman (Luxembourg) et M. Ebering (Sarre).

La Fédération se propose de réunir les combattants européens « afin qu'ils cherchent à se comprendre, en vue de préparer une union sincère, orientée vers la consolidation de la paix, la défense de la liberté, de la dignité humaine et de la civilisation européenne ».

*

Inauguration de la Nécropole Militaire à Dudelange.

Le 10 juillet eut lieu à Dudelange l'inauguration de la nécropole militaire aménagée au cimetière et dans laquelle reposent les corps de vingt et un soldats français tombés au début de la deuxième guerre mondiale sur le territoire luxembourgeois.

Les nombreux invités d'honneur civiles et militaires furent reçus dans les salons de l'Hôtel de Ville. Parmi ces personnalités on remarquait S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, M. J.-P. Winter, Conseiller de Gouvernement, représentant M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, le Général Navereau, Gouverneur militaire de Metz, M. Mondon, ancien Ministre, Député-Maire de Metz, M. Schwartz, Sénateur-Maire de Thionville, M. Frache, Directeur Général au Ministère des Anciens Combattants à Metz, M. Rousset, Directeur adjoint au Ministère des Anciens Combattants à Metz, M. Driant, Sénateur, Président du Conseil général de la Moselle, le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, M. Frank Meyer, Directeur de l'A.R.B.E.D., Division de Dudelange, MM. Peulvey et Felten, respectivement Directeur Général et Directeur Général adjoint de Radio-Télé-Luxembourg.

Un cortège formé par une compagnie du 151^e RI avec musique stationné à Metz, un détachement du 402^e d'Artillerie, une délégation de Spahis stationnés à Trèves, la Compagnie de la Garde grand-ducale, l'Harmonie Municipale de Dudelange, les sociétés de la ville ainsi que des délégués des Anciens Combattants Français au Grand-Duché et des Anciens Combattants Luxembourgeois 1939-1945, défila à travers les

artères principales de la ville, passa devant les autorités à l'Hôtel de Ville et se rendit alors au cimetière où se déroula la cérémonie d'inauguration de la dalle sacrée. Des spahis et des soldats de l'Armée luxembourgeoise montèrent la garde d'honneur auprès des tombes.

Des discours furent prononcés par M. Jean Fohrmann, Député-Maire de la Ville de Dudelange, et le Général Navereau, Gouverneur militaire de Metz, qui évoquèrent les événements de 1940 et le sacrifice des soldats français.

Ensuite, M. Jean Fohrmann dévoila la dalle commémorative sur laquelle figure l'inscription suivante: « 1940 - Soldats français tombés au champ d'honneur sur le territoire luxembourgeois ». Les détachements militaires français et luxembourgeois rendirent les honneurs, tandis que l'Harmonie Municipale de Dudelange et la Musique militaire de Metz exécutèrent la sonnerie aux morts. Des couronnes de fleurs furent alors déposées par M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, M. Querrien, Directeur de Cabinet au Ministère des Anciens Combattants, au nom du Ministre français des Anciens Combattants, par le Général Navereau et par M. Jean Fohrmann, Député-Maire de la Ville de Dudelange.

M. le Ministre de la Force Armée luxembourgeoise ainsi que M. le Ministre de France à Luxembourg, le Commandant militaire de Metz et le Chef d'Etat-Major de la Force Armée luxembourgeoise passèrent en revue les détachements militaires, et cette émouvante manifestation fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux français et luxembourgeois.

Un banquet officiel fut offert par l'Administration communale de Dudelange au Casino de l'A.R.B.E.D. en l'honneur des invités. A cette occasion, des toasts furent portés par M. Jean Fohrmann, Député-Maire de la Ville de Dudelange, au Président de la République Française et par M. Querrien, Directeur de Cabinet au Ministère des Anciens Combattants, à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

*

L'Allemagne est le premier fournisseur de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

La Chambre de commerce germano-belgo-luxembourgeoise a communiqué fin juillet que l'Allemagne occidentale occupe de nouveau la première place parmi les pays fournisseurs de l'Union économique belgo-luxembourgeoise. La valeur des exportations d'Allemagne occidentale vers l'Union se chiffre par 4,6 milliards de francs belges pour le premier trimestre de l'année en cours, contre 3,9 milliards pour la période correspondante de 1954. Les livraisons à l'Allemagne au cours des trois premiers mois de 1955 ont augmenté de 1,3 milliards de francs par rapport à 1954. Pendant le premier trimestre de 1955 la quote-part des exportations belgo-luxembourgeoises vers l'Allemagne occi-

dentale a augmenté de 9 % à 11,1 % des exportations totales de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

*

Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.

Le « Mémorial » du 12 juillet 1955 publie diverses modifications à la réglementation de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.

Ces modifications complètent l'organisation en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise d'un marché réglementé et d'un marché libre des changes. Elles comportent en outre l'autorisation générale pour les résidents et régnicoles d'effectuer et de recevoir tous paiements vers et de l'étranger, quels qu'en soient la cause et le montant, à la condition d'observer les modalités d'exécution prévues par la réglementation.

Dans son état nouveau, la réglementation a pour objet principal la détermination des cas et conditions dans lesquels les paiements en monnaies étrangères avec l'étranger s'effectuent au moyen d'avoirs réglementés ou d'avoirs libres ou, s'il s'agit de paiements en francs luxembourgeois ou francs belges, des cas et conditions dans lesquels les différentes catégories de comptes étrangers peuvent être utilisés. En outre, la réglementation donne, sur base des dispositions légales existantes, les autorisations nécessaires au rétablissement de la liberté des transferts entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et l'étranger.

Parmi les principales innovations apportées en cette matière, il convient de noter :

1° la liberté d'importer et d'exporter par toute voie, sans limitation ni formalité d'aucune sorte, des billets de banque belges et étrangers, des chèques, des titres, des coupons, des certificats représentatifs de parts ou actions nominatives ainsi que toutes autres valeurs, à l'exclusion des marchandises pour lesquelles une licence ou une déclaration-licence, selon les cas, reste requise;

2° la liberté dans le domaine des opérations sur titres et coupons, tant celles traitées par des résidents luxembourgeois et belges que celles traitées par ou pour compte d'étrangers;

3° la liberté de négociation entre résidents luxembourgeois et belges ou entre résidents luxembourgeois et belges et étrangers d'avoirs en monnaies étrangères (comptes ou chèques), à l'exclusion de certains cas particuliers décrits dans la réglementation (notamment s'il s'agit d'avoirs en \$ U.S.A. ou \$ Canada acquis en

contrepartie d'exportations de marchandises et services connexes);

4° la liberté pour les résidents luxembourgeois et belges de disposer de leurs autres biens à l'étranger: titres, actions, parts, obligations, immeubles et biens meubles (à l'exclusion des marchandises).

*

Construction du barrage d'Esch-sur-Sûre.

Le Gouvernement luxembourgeois a décidé de confier pour la somme de 46 millions de francs la construction du barrage d'Esch-sur-Sûre à deux sociétés qui exécuteront le travail en collaboration.

*

La Population au Luxembourg.

D'après le dernier bulletin publié par le Service d'Études et de Documentation Economiques il ressort que la population luxembourgeoise est passée de 235.954 en 1900 à 301.367 en 1938 et, après une diminution momentanée due aux effets de la guerre, elle est remontée de 290.992 en 1947 à 307.747 en 1954.

L'indice de natalité a beaucoup fléchi depuis le début du siècle. Les statistiques de 1901 indiquent une moyenne de 31,6 naissances par mille habitants; cette moyenne est descendue à 14,9 en 1938, puis remontée à 16 en 1952 et 16,2 en 1954.

Quant à la mortalité, elle est en régression sensible: 18,3 par mille habitants en 1901, 12,6 en 1938, 12 en 1952 et 11,3 en 1954.

En ce qui concerne le mouvement des étrangers au Luxembourg, leur nombre est passé de 25.355 en 1951 à 28.727 en 1955. Les données se rapportent aux étrangers de plus de 15 ans. La répartition des cartes d'étrangers en cours pendant l'année 1955, d'après la nationalité, s'établit comme suit: italienne 9.774, allemande 7.368, française 2.990, belge 2.868, polonaise 597, sarroise 455, néerlandaise 436; autres nationalités 1.699; sans nationalité 1.725.

Quant au nombre des étrangers occupés dans l'industrie luxembourgeoise en général, leur pourcentage a varié dans les proportions suivantes: 47,3 % en 1913; 18,2 % en 1938; 15,7 % en 1947; 20,7 % en 1952 et 22,2 % en 1954. Parmi ces 8.796 ouvriers étrangers on comptait en 1954: 4.266 Italiens, 1.598 Belges, 1.236 Allemands, 660 Français et 1.036 de diverses nationalités.

Le Mois en Luxembourg (mois de juin)

2 juin: Après Grevenmacher, Wellenstein et Remerschen, les Caves Coopératives de Wormeldange célèbrent leur foire aux vins qui est avant tout celle du Riesling. Cette foire a connu son succès traditionnel.

5 juin: Après les travaux de restauration et d'embellissement, l'église de Kleinbettingen est inaugurée en présence de Mgr. Léon Lommel et des autorités locales.

6 juin: A l'occasion de la Fête Nationale Britannique, l'Harmonie Municipale donne un concert public à la Place d'Armes.

7 juin: S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg visite la nouvelle synagogue de Luxembourg. Son Altesse Royale est reçue sur le parvis de la synagogue par M. Edmond Marx, Consul d'Israël, Président du Consistoire israélite et le Rabbin Charles Lehrmann. Avant de visiter le bâtiment, Son Altesse Royale assiste à un service religieux.

8 juin: A l'occasion de la Fête Nationale de Grande-Bretagne, la Musique de la Garde grand-ducale donne un concert à la Place d'Armes. Au programme figurent des œuvres de compositeurs anglais.

9 juin: A l'occasion de l'Anniversaire de S. M. la Reine Elisabeth II, le Ministre de Grande-Bretagne et Lady Allchin reçoivent dans les salons de la Légation à Luxembourg. — Dans la soirée, la « British-Luxembourg Society » et l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte organisent au Cinéma Mariavaux une soirée de gala, au cours de laquelle est présenté le film « Roméo et Juliette » d'après la tragédie de Shakespeare. La soirée est organisée au profit de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et de l'« International Help for Children ».

11 juin: Au Casino de Luxembourg, le grand violoniste soviétique Julian Sitkovetsky, 2^e Prix du Concours Musical International Reine Elisabeth 1955, donne un récital de gala. Au programme figurent: « Chaconne » de J.-S. Bach, « Concerto » de J. Sibelius, « Fantaisie » de Schumann-Kresbey, « Quatre Préludes » de Chostakovitch, « La Danse des Diables » et « Campanella » de Paganini. Au piano: V. Jampolsky.

12 juin: Les membres de l'Amicale de Mauthausen célèbrent à Grevenmacher le dixième anniversaire de leur libération du camp de concentration. Une messe commémorative est célébrée en l'église décanale par M. l'Abbé Maroldt. Après le service religieux, une gerbe de fleurs est déposée au cimetière de Grevenmacher sur la tombe du Capitaine Guillaume

Jacobs. Les membres de l'Amicale de Mauthausen sont ensuite reçus officiellement à l'Hôtel de Ville.

14 juin: A l'aéroport du Findel a lieu l'arrivée de l'étape Vittel-Luxembourg du grand rallye international organisé par l'Aéro-Club de France. Quelque cinquante avions de tous types participent à ce rallye, auquel prennent part également trois équipages luxembourgeois. Après une courte visite de la ville et un déjeuner au Golf-Club, les participants décollent pour l'étape Luxembourg-Le Touquet.

Le Dr Roger Nøesen, médecin spécialiste en neurologie et psychiatrie, fait une conférence à Luxembourg sur « L'enfant méconnu ». Le conférencier tire au clair la personnalité de l'enfant évoluant dans un monde qui lui appartient en propre et sur lequel les adultes sont généralement très mal renseignés.

L'orchestre canadien du « Tactical Air Command », sous la direction du Capitaine Leo Corcoran, donne un concert public à la Place d'Armes.

16 juin: Le Comité National français Baudelaire organise au Casino de Luxembourg, à l'occasion du centenaire de la publication des poèmes réunis, sous le titre des « Fleurs du Mal », une exposition iconographique de la vie et de l'œuvre de Baudelaire réalisée par le Club du Meilleur Livre. — Dans la soirée, M. Louis Delahaye fait une conférence sur « Baudelaire en sept séquences ». Ces manifestations sont placées sous le patronage de la Société des Ecrivains Luxembourgeois de Langue Française.

18 juin: Au Casino de Luxembourg, M. Willy Gilson, Professeur et Ecrivain, fait une conférence sur le livre « Cécile parmi nous » de Georges Duhamel. Cette conférence est organisée par les soins des « Instituteurs Réunis » du Grand-Duché.

Dans la grande salle de l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck a lieu le vernissage de l'exposition des récentes créations de l'artiste-peintre Roger Gerson.

22 juin: A l'occasion de l'assemblée extraordinaire de l'Organisation des Nations Unies qui a lieu à San Francisco du 20 au 26 juin pour commémorer le dixième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, la Musique de la Garde grand-ducale donne un grand concert à la Place d'Armes.

24 juin: Dans le cadre des manifestations qui ont lieu à l'occasion du dixième anniversaire de la signature de la Charte des Nations

Unies, Radio-Luxembourg diffuse les programmes: « Dix ans après ». M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. P.-H. Spaak, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, et MM. les Présidents Georges Bidault et J.-Paul Boncour prononcent des allocutions radiodiffusées. Le dimanche, 26 juin: « Celui qui n'était pas là », une présentation de la radio des Nations Unies et de l'UNESCO, avec le concours de René Lefèvre.

25 juin: L'Association Radio-Luxembourg offre, à l'occasion de son 30^e anniversaire, à ses membres et amis, dans la grande salle du Café du Commerce à Luxembourg, une matinée musicale avec au programme des thèmes ibériques: La suite « Iberia » d'Albeniz, trois danses extraites du ballet « Le Tricorne » de Manuel de Falla et la « Rhapsodie espagnole » de Maurice Ravel, interprétés par l'orchestre des concerts Lamoureux et l'orchestre de la société des concerts du Conservatoire de Paris. Les œuvres sont commentées par M. Léon Blasen.

L'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, en collaboration avec Radio-Luxembourg, organise dans la grande salle de l'Hôtel de l'ARBED à Luxembourg une conférence intitulée: « De Platon aux machines à penser ». Le conférencier M. Em. Girardeau, Membre de l'Institut, Vice-Président de la Compagnie Luxembourgeoise de Radiodiffusion, est le créateur de la première entreprise française de radiodiffusion et du Centre de recherches électroniques. Il est l'auteur de nombreuses études scientifiques et sociologiques.

Sous les auspices de la Fédération luxembourgeoise de photographes amateurs, de la Municipalité de Dudelange et du Syndicat d'Initiative de la Ville, le Cercle Photo-Ciné amateurs dudelangeois organise à l'Hôtel de Ville le huitième Salon national d'art photographique.

Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu l'inauguration de l'exposition: « Le Théâtre Roumain - Maquettes et Costumes », organisée par les Amitiés Luxembourg-Roumaines.

26 juin: L'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies célèbre à la fois la traditionnelle Journée Mondiale de l'Ancien Combattant et le dixième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies. Lors d'une émouvante cérémonie qui se déroule à la Place de la Constitution en présence d'une grande foule, les dirigeants de l'A. A. C. L. déposent des fleurs au pied du Monument du Souvenir.

Après les Floralies de Mondorf-les-Bains qui avaient connu un très grand succès, ainsi que le défilé de modes présenté par Jacques Heim et ses mannequins parisiens, l'Etablissement Thermal organise un Gala de la chanson avec le concours des vedettes Anny Flore et Tohama et les deux fantaisistes Gil et Jan.

A Mersch se déroule le cortège folklorique et historique qui attire tous les ans de nombreux spectateurs. Parmi les chars et les groupes qui composent le cortège on remarque les Hérauts, les Lutins de Schœnfels, le Prieuré de Marienthal, le Chevalier Ernest Fock, géant de Mersch, l'Ermite Frère Klaus, le groupe arlonais des « Hellechsmecher », les Chevaliers du Moyen âge, Ercanfride, Comtesse de Mersch (853) et ses demoiselles d'honneur, etc. Le soir a lieu un grand ballet folklorique et classique dans le péristyle du Château de Mersch, sous la direction du Maître de ballet Jules Mackel. Le programme comprend des danses folkloriques françaises, anglaises, suédoises et luxembourgeoises, le ballet « Les Sylphides », musique de Chopin, et, pour terminer, la suite « Casse-Noisettes » de Tchaïkowsky.

29 juin: Dans la salle des fêtes de l'Ecole professionnelle d'Esch-sur-Alzette, « Les Petits Chanteurs de Stockholm » donnent un grand concert vocal. Au programme figurent des œuvres de J.-S. Bach, Heinrich Albert, Gunnar Thyrestam, G.-F. Hændel, Fr. Schubert, etc. Cette soirée est organisée par l'Entente des trois sections eschoises des « Letzeburger Scouten ».

Le Mois en Luxembourg (mois de juillet)

3 juillet: En présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière a lieu l'inauguration officielle du télésiège de Vianden qui peut hisser 600 personnes en une heure vers le sommet. La dénivellation du terrain est de 161 mètres et le télésiège a une longueur de 968 mètres. Parmi les nombreux invités

qui assistent à l'inauguration on remarque S. Exc. M. Hendrik A. Hooft, Ministre des Pays-Bas à Luxembourg, S. Exc. le Marquis Francesco Cavalletti di Oliveto Sabino, Ministre d'Italie à Luxembourg, S. Exc. le Baron Prosper Poswick, Ministre de Belgique à Luxembourg, S. Exc. M. Wiley T. Buchanan, Ministre des Etats-Unis d'Amérique, S. Exc.

M. le Dr Karl Wilde, Ministre de la République Fédérale d'Allemagne, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice et des Travaux Publics, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, de nombreux Députés, les Chefs des Administrations Publiques et beaucoup d'autres personnalités. Des discours sont prononcés par M. Victor Abens, Député-Maire de Vianden, et par M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement. Ensuite, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière coupe le ruban symbolique et M. le Curé-Doyen de Vianden procède à la bénédiction du télésiège. Celui-ci est mis en marche par S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier. Une réception offerte par l'Administration communale à l'Hôtel de Ville clôture la cérémonie.

A Diekirch a lieu la « Fête du Cheval », organisée par la Jeunesse Agricole Catholique Luxembourgeoise et placée sous le Haut Protectorat de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, de S. Exc. Mgr. Joseph Philippe, Evêque du Diocèse de Luxembourg, et S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur. A cette rencontre prennent part la Garde Mobile Belge, la clique de l'Escorte Royale avec timbalier, la Musique de la Gendarmerie Belge, comprenant soixante-dix hommes, ainsi que le groupe du sport hippique rural luxembourgeois. Parmi les nombreuses personnalités on remarque S. Exc. le Baron Prosper Poswick, Ministre de Belgique à Luxembourg, S. Exc. M. Hendrik A. Hoofst, Ministre des Pays-Bas à Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique, Mgr. Léon Lommel, le Capitaine Comte de Ruffo de Bonneval, représentant M. le Ministre de l'Armée belge, le Colonel Ponte, Commandant de la Garde Mobile Belge, le Colonel Leblanc, représentant le Commandant de l'Ecole d'Infanterie, le Major Jacquemin, représentant le Gouverneur de la Province de Luxembourg, M. Emile Glauden, Conseiller de Gouvernement, de nombreux Députés, le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, le Lt.-Colonel Joseph Gilson, Chef de la Gendarmerie, M. Henry Cravatte, Bourgmestre de la Ville de Diekirch. Plusieurs milliers de spectateurs assistent à cette manifestation, au cours de laquelle la Garde Mobile Belge présente un programme comprenant: la Reprise des Seize (haute école de cavalerie); le Quadrille des Lanciers (danse hippique); le Carrousel (64 chevaux); la Barre de feu; la Charge de Cavalerie au galop. Cette exhibition de la Garde Mobile Belge est vivement applaudie par toute l'assistance.

La veille de l'« Independence Day », l'American-Luxembourg Society et les nombreux amis des Etats-Unis se sont réunis cette année à Dudelange. Après avoir visité le poste émetteur de la télévision à Dudelange ainsi que la maison des enfants, l'école en plein air et la maison de retraite sous le conduite de M. Frank Meyer, Directeur de l'ARBED à Dudelange, les membres de l'American-Luxembourg Society et les amis des Etats-Unis sont reçus à l'Hôtel de Ville par l'Administration communale en présence de M. Jean Fohrmann, Bourgmestre. Un déjeuner officiel est ensuite servi dans les salons de l'Hôtel de Ville, auquel prennent part également S. Exc. M. le Ministre des Etats-Unis d'Amérique et M^{me} Buchanan. A l'issue du déjeuner, des fleurs sont déposées par le Ministre des Etats-Unis devant le Monument aux Morts de Dudelange.

4 juillet: A l'occasion de l'« Independence Day », S. Exc. M. le Ministre des Etats-Unis et Madame Wiley T. Buchanan reçoivent dans les salons de la Légation à Luxembourg. — Au début de l'après-midi, l'Harmonie Municipale de Luxembourg-Limpertsberg donne un concert sous la direction de M. Norbert Bastian et, dans la soirée, la Musique de la Garde grand-ducale donne un concert à la Place d'Armes. Le programme de ce dernier comprend des œuvres des compositeurs américains J.-Ph. Sousa, E.-M. Woll, G. Gershwin, J. Burke, M. Gould, Frank Perkins et Nat. Simon. L'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois clôture le concert. — L'Harmonie Municipale de Hollerich-Luxembourg-Gare donne également un concert de musique américaine à la Place des Martyrs.

6 juillet: Le Comité des « Instituteurs Réunis » organise la réunion annuelle des instituteurs retraités à l'Hôtel de Luxembourg. Des allocutions et conférences sont faites par M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M^{lle} Marguerite Bach, institutrice honoraire, M. Pierre Hengen, Président de la Fédération des « Instituteurs Réunis », et par M. Emile Hemmen, instituteur à Luxembourg, qui traite le sujet suivant: « Influence de l'activité du corps enseignant sur la vie culturelle ».

10 juillet: Les « Petits Chanteurs à la Croix de Bois de Saint-François » de la banlieue parisienne Saint-Maur prêtent leur concours à une sainte messe et au salut du soir en l'église décanale Saint-Joseph à Esch-sur-Alzette. Ils interprètent des œuvres de J.-S. Bach, Vittoria, Palestrina et Hændel.

A Diekirch a lieu un Gala de danses au profit des « Personnes Déplacées », organisé par le Syndicat d'Initiative de Diekirch, avec le concours de l'« Ecole chorégraphique de

Ghistelles » qui présente un programme intitulé « Suite de danses ».

- 12 juillet: A Luxembourg, l'Association Générale des Etudiants Luxembourgeois organise une conférence d'information sur l'Université Libre de Bruxelles. Trois professeurs de l'U.L.B. prennent la parole au cours de cette soirée: M. Charles-Léon Hammes qui parle de la Faculté de Droit, M. Paul Weber qui parle de la Faculté des Sciences politiques et économiques et M. Jean-Paul Pundel qui parle des Facultés de Sciences et de Médecine.
- 14 juillet: A l'occasion de la Fête Nationale Française, S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France, reçoit dans les salons de la Légation de France à Luxembourg. — Pour célébrer cette journée, la Musique de la Garde grand-ducale donne un concert de gala à Mondorf-les-Bains, où a lieu également un feu d'artifice. — De nombreux concerts sont donnés dans les diverses villes du pays. — La veille, les « Amitiés Françaises » avaient organisé le banquet traditionnel du Quatorze Juillet dans les salons de l'Hôtel Brasseur, auquel participaient plus de 200 convives, parmi lesquels on remarquait des personnalités de la vie politique, culturelle, administrative et économique. Au dessert, des toasts furent portés par M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, au Président de la République et à la France, et par S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, à la Famille grand-ducale et au Luxembourg.
- A l'occasion du Centenaire de la « Compagnie Générale Transatlantique » française a lieu, au Cinéma Marivaux, une grande soirée de gala, au cours de laquelle sont présentés plusieurs films qui mènent les spectateurs dans toutes les parties du monde où flotte le pavillon de la Compagnie Générale Transatlantique. Ces films furent présentés pour la première fois à Paris au cours du mois de juin à une manifestation à laquelle assistait le Président de la République, M. René Coty.
- 16 juillet: A Echternach a lieu, en présence de nombreuses personnes de la ville, le vernissage d'une exposition de quatre-vingts photographies de l'artiste français Helmar Lerski qui avait connu un grand succès à Luxembourg au Musée de l'Etat.
- 17 juillet: A Wiltz a lieu, sous le patronage de M. Victor Bodson, Ministre des Transports, l'inauguration du nouveau terrain d'aviation de Wiltz-Nœrtrange. Cet aérodrome particulier est exploité par l'Association du terrain de Wiltz-Nœrtrange, a. s. b. l., placée sous le haut protectorat du Ministre des Transports. Il est situé à l'est du village de

Nœrtrange, à deux km de la Ville de Wiltz, et comporte une piste d'une longueur de 475 m et d'une largeur de 50 m. Un taxiway herbeux longe la piste parallèlement au côté sud. Une zone de sécurité d'une longueur de 100 m touche chaque extrémité de la piste. L'aérodrome est accessible à tous les avions monomoteurs chargés à moins de 65 kg/m² de surface portante et comportant au maximum trois places. L'aérodrome reste fermé pendant la nuit.

L'Union Grand-Duc Adolphe organise un grand concours de musique populaire à Mersch. Ce concours, auquel prennent part quarante sociétés luxembourgeoises de chant et de musique, est placé sous le protectorat de l'Administration communale de Mersch.

- 18 juillet: A Cessange a lieu la fête du bouquet à la « Cité Ernest Hamélius », dont la Société Nationale des Habitations à Bon Marché a terminé la première phase de la construction. M. Ernest Hamélius fut Président du Conseil d'Etat, Directeur de la Caisse d'Epargne, et il avait été le fondateur et le premier Président de la S.N.H.B.M. depuis 1919 jusqu'à sa mort en 1950, exception faite pour les années de l'occupation. — La Société Nationale des Habitations à Bon Marché compte à son actif de belles réalisations. Avant 1944, elle avait érigé 446 maisons (493 logements) et après cette époque 377 maisons (508 logements), ce qui fait un total de 1001 logements. En dix années d'après-guerre, elle a construit autant de logements qu'en vingt ans d'avant-guerre. La « Cité Ernest Hamélius » comprend le 1000^e logement construit par la société depuis sa fondation.
- 21 juillet: A l'occasion de la Fête Nationale Belge, le Baron Prosper Poswick, Ministre de Belgique à Luxembourg, reçoit dans les salons de la Légation de Belgique. — De nombreux concerts sont donnés à Luxembourg et dans les principales villes du pays pour célébrer cette journée. — Dans la soirée, l'Union Royale Belge organise un banquet dans les salons du Casino de Luxembourg sous la présidence du Ministre de Belgique à Luxembourg. A ce banquet assistent les représentants du Corps diplomatique ainsi que de nombreuses personnalités luxembourgeoises. Au dessert, un toast est porté par M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, à Sa Majesté le Roi des Belges et au Peuple belge et par le Baron Prosper Poswick, Ministre de Belgique à Luxembourg, à la Famille Grand-Ducale et au Grand-Duché.

La dernière Foire aux Vins de l'année 1955 a lieu le jour de la Fête Nationale Belge à Remich, réunissant un total de 32 producteurs avec des échantillons de leurs meilleurs crus. La foire, favorisée par le beau temps, a connu un grand succès.

23 juillet: Dans la salle des fêtes des écoles primaires d'Echternach a lieu une soirée de ballets et de chants, présentés par « Les Baladins » sous la direction de M. Jules Mackel. Cette soirée est placée sous les auspices de la Société d'Embellissement de la Ville d'Echternach.

24 juillet: Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Diekirch et l'Automobile-Club du Grand-Duché de Luxembourg invitent à l'inauguration officielle du nouveau terrain d'auto-camping et du Refuge des Campeurs dans l'enceinte du parc municipal des sports ainsi qu'à l'ouverture du grand

rallye international d'auto-camping et caravanning. A l'issue de cette cérémonie, la Municipalité offre une réception en l'honneur des nombreux invités d'honneur.

30 juillet: A l'occasion de la Fête Nationale Suisse, l'Harmonie Municipale de la Ville de Luxembourg donne un concert à la Place d'Armes sous la direction de M. Alphonse Faber, Professeur au Conservatoire de Musique de Luxembourg. — Comme chaque année, des concerts sont donnés dans plusieurs villes du pays pour marquer la Fête Nationale Suisse.



11^e Année

ANNEE-SEPTEMBRE 1964

N° 84

SOMMAIRE

1. Mensuels (jeux d'échecs et de dames)	172
2. Exposition Nationale de l'Artisanat et Coopératives de la Région Sud des Ardennes	187
3. Le 1 ^{er} Congrès International H.S.B.C. 1964 à Luxembourg	187
4. Mensuels d'Etudes du Conseil Européen des Groupes Internationaux de Lutte contre les Excès des Plantes à Montfort-lès-Bains	201
5. Séminaire d'Information sur les Services de Faciliter les Transports aériens adaptés en Europe	207
6. Séminaire d'Etudes sur l'Administration des Zéros et Fronts Transfrontaliers 1963 et 1964	204
7. Mensuels de la Geste	218
8. Nouvelles Diplomatiques	226
9. Publications Scientifiques	232
10. Nouvelles Diverses	233
11. Le Mois de Luxembourg (jeux d'échecs)	236
12. Le Mois de Luxembourg (jeux de dames)	237

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

18, RUE ALDRINGHA,
LUXEMBOURG